

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2002

BUREAU :

Présidente : Mme Mariefrance DANCET
Vice-président : M. Marc GUILLERMIN
Secrétaire : Mme Annick BOUNOUS
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. François BAERTSCHI
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Christian MARCHIANDO, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mmes Sylviane SCHENKER, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Andrès MONCADA, Mme Nathalie REVILLOD

**Assistent à la séance : M. Marco FOLLM, Maire
MM. Walter SPINUCCI et Pascal CHOBAS, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2002
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 8 avril 2002 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**
**Commission des finances - Séance du 29 avril 2002
Rapporteur : M. François LANCE**
 - a) Pont avenue Vibert - Travaux de remise en état et en conformité -
Crédit d'étude (Fr. 99'000.--) **p. 981 Arrêté**
 - b) Immeuble communal 70, route du Pont-Butin -
Changement des ascenseurs -
Crédit d'investissement (Fr. 570'000.--) **p. 983 Arrêté**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 30 mai 2002

- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 8 avril 2002 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**
**Commission des sports - Séance du 10 avril 2002 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**
**Commission des finances - Séance du 29 avril 2002
Rapporteur : M. François LANCE**
Piscine municipale de Marignac - Requalification de l'espace public et de ses
abords - Etablissement d'un plan directeur - Attribution d'un mandat
Crédit d'investissement (Fr. 110'000.--) **p. 985 Arrêté**
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 mai 2002 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
Travaux de remise en état et en conformité des éclairages publics
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--) **p. 990 Arrêté**
- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 mai 2002 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
**Commission des finances - Séance du 21 mai 2002 -
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**
- a) Construction d'une crèche dans le parc Emile-Dupont
Crédit de construction (Fr. 2'702'000.--) **p. 991 Arrêté**
- b) Transfert du bâtiment A 772 sis à l'avenue du Plateau 4 du
patrimoine financier au patrimoine administratif **p. 1000 Arrêté**
- c) Immeubles locatifs communaux - Installation de panneaux solaires
thermiques - Crédit d'investissement (Fr. 130'000.--) **p. 1001 Arrêté**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 13 mai 2002 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,29)
sur les parcelles 4111 et 4112, feuille 22 de Lancy
au 44-46, chemin de Gilly **p. 1002 Arrêté**
- b) Projet de création d'une coopérative d'habitations au chemin
Champs-Gottreux **p. 1003 Information**
- c) Acquisition de la parcelle No 591, feuille 18 de Lancy, de 1421 m2,
sise au 49, route de Chancy, Petit-Lancy
(Fr. 930'000.-- + frais d'acte) **p. 1006 Arrêté**
- d) Divers
- 11) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 16 mai 2002 -
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**
- a) Situation de la planification scolaire **p. 1008 Information**
- b) Fête des écoles 2003 et espace de fête à Navazza **p. 1008 Information**
- c) Locaux communautaires à Lancy-Sud - Achat d'un
pavillon provisoire pour le Collectif de
Lancy-Sud **p. 1009 Vote de principe**
- d) Divers
- 12) **Commission de l'environnement - Séance du 7 mai 2002 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**
- a) Aménagement de la ferme-grange
Navazza-Oltramare **p. 1011 Vote de principe**
- b) Aménagement du parc Navazza-Oltramare **p. 1013 Votes de principes**
- c) Divers

Séance ordinaire du 30 mai 2002

- 13) **Commission des finances – Séance du 21 mai 2002 –**
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI
 a) Examen et approbation des comptes 2001 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées de la Vendée **p. 1018** **Vote**
 b) Divers
- 14) **Commission sociale - Séance du 18 avril 2002 -**
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ
 a) Programme de sensibilisation à l'aide humanitaire de la classe d'école 908 AH du cycle des Grandes-Communes
 - Audition de Mme Katia Peccoud, responsable de la Croix-Rouge
 « Année humanitaire » **Reporté**
 b) Désignation d'un membre de la Commission sociale au sein du groupe de travail et de son suppléant sur le projet de proximité initié entre l'Etat et la Commune **Reporté**
 c) Divers
- 15) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 30 avril 2002 –**
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA
 Audition de la délégation du Conseil d'Etat sur le projet de proximité aux Palettes et du Palais de l'Equilibre **Reporté**
- 16) Election du Bureau
 17) Propositions individuelles et questions
 18) Questions du public

Mme DANCET : Mesdames, Messieurs, bonsoir, j'ouvre cette séance, ma dernière séance.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. LANCE : J'aurais une proposition de modification de l'ordre du jour. Pour plus de clarté, je vous propose de faire passer le point 12) avant le point 11), ceci uniquement par rapport au vote de principe sur l'espace de fêtes du parc Navazza.

D'autre part, je propose de modifier les libellées de la Commission des écoles, culture et loisirs, point b) : fête des écoles 2003 et espace de fête à Navazza, et supprimer le vote de principe, puisqu'on le votera au point de la Commission de l'environnement. Pour le point c) : locaux communautaires à Lancy-Sud – achat d'un pavillon provisoire pour le collectif de Lancy-Sud, vote de principe.

J'aurais un deuxième rajout, à propos de la Commission des finances du 29 avril, j'ai des Divers à rapporter. Il n'y a aucun point qui s'y rapporte à l'ordre du jour, je propose donc de rajouter un point 6c) à ladite Commission.

M. CAVALERI : Je ne sais pas s'il s'agit d'une modification de l'ordre du jour, mais c'est une question de libellé du point 14), lettre b) : désignation d'un membre de la Commission sociale, c'est désignation de deux membres, d'après le rapport rose.

Mme DANCET : C'est-à-dire qu'il y a un membre et son suppléant.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

M. CAVALERI : Ce n'était pas comme cela dans le rapport rose.

Mme DANCET : Alors désignation d'une représentation de la Commission sociale, etc.

M. PAGE : Je ne vois pas la nécessité de passer le point 12) avant le point 11), on en a discuté longuement au Bureau, avec plusieurs fois des variantes, on a préféré les mettre dans cet ordre.

M. LANCE : Au point 11b), nous avons un vote de principe se rapportant à l'espace de fête Navazza, et ensuite, au point b) de la Commission des écoles, culture et loisirs, nous avons un deuxième vote de principe concernant l'espace de fête Navazza, donc ce Conseil municipal ne votera qu'une fois. C'est pour cela que je propose cette modification de supprimer ce vote de principe et de le passer en information.

Mme DANCET : Je passe au vote pour le nouvel ordre du jour. L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2002

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme DANCET : Je vous donne lecture du courrier de M. Bernard Falcetti, domicilié au 3, chemin Emile-Paquin, Grand-Lancy :

« Concerne : circulation dans les quartiers des Semailles, des Palettes et du Curé-Baud

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Considérant que :

- *le démarrage de la réalisation de nombreux nouveaux immeubles dans le secteur*
- *l'existence d'une des plus importantes écoles de Lancy*
- *la typologie de proximité des commerces du secteur*
- *le fort développement de la Ziplo, la construction envisagée d'un collège à proximité de la route de Base, éléments qui ne feront qu'augmenter le trafic de transit sur l'avenue du Curé-Baud*
- *la situation actuellement dantesque de la circulation à la place du 1^{er}-Août qui entrave la fluidité du trafic sur l'avenue des Communes-Réunies*
- *la nécessité de se préparer à l'arrivée du tram*

Je voudrais prier le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Lancy d'étudier diverses mesures, afin de donner et de conserver aux quartiers des Semailles, des Palettes et du Curé-Baud, un caractère résidentiel et convivial. Je propose des dispositions qui pourraient se mettre en place progressivement en fonction des disponibilités financières, mais qui devraient respecter des priorités en fonction de l'urgence et des moyens à mettre en œuvre. Permettez-moi donc de suggérer :

Séance ordinaire du 30 mai 2002

- l'interdiction de tourner à gauche sur l'avenue des Communes-Réunies au débouché de la place du 1^{er}-Août
- la réalisation de deux « oreilles » aux angles « Poste » et « BCG » sur le même débouché et une seule voie de circulation des deux côtés du bassin de la place du 1^{er}-Août, afin d'améliorer la sécurité des piétons
- la mise en zone 30 km/h. avec rétablissement des priorités de droite depuis les chemins du Clos et des Fraisiers jusqu'au Grand-Lancy Village, en incluant les chemins des Palettes, des Semailles, des Rambossons, des Mésanges, Emile-Paquin et l'avenue du Curé-Baud
- la réalisation du parcage en épis alternés sur l'avenue du Curé-Baud le long du cimetière
- la réalisation de seuils de ralentissement aux deux extrémités du chemin des Semailles, devant l'école En Sauvy, sur le Curé-Baud, à la hauteur du cimetière et à la hauteur de la place du 1^{er}-Août
- le renoncement au projet d'inversion du sens de la circulation sur le chemin des Semailles.

En souhaitant que ces idées puissent être étudiées par vos Conseils qui en ont certainement déjà élaborées des semblables ou des complémentaires, en vous encourageant à maintenir vos engagements en faveur de l'arrivée du tram, je voudrais donc que vous puissiez rapidement concevoir un plan global pour ce secteur, avant que les nouveaux habitants s'y établissent, afin qu'ils y soient rapidement à l'aise et que leur arrivée n'apparaisse pas aux anciens comme source de nouvelles nuisances.

Si rien ne devait se passer, j'envisagerais alors de lancer une vaste pétition pour faire évoluer un dossier qui me semble fondamental.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à la présente, en ayant confiance en vos compétences pour réaliser des mesures acceptables, et dans l'attente de résultats, je vous prie de croire, etc. »

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMI : J'ai trois communications. La première est une réponse au courrier qui vient de vous être lu. Le Conseil administratif a interpellé entre-temps les mandataires qui s'occupent de l'arrivée du tram au Grand-Lancy pour avoir leurs avis, et d'autre part, nous allons joindre ce courrier à l'étude des observations et oppositions ainsi qu'aux remarques qui feront l'objet d'une séance de la Commission de l'aménagement du territoire, et qui vous sera présenté en principe lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Ma deuxième communication est la suivante : je vous rappelle que vous avez reçu une invitation à participer, comme les entreprises de Lancy, à une petite manifestation qui va se dérouler le vendredi de la semaine prochaine au Stade de Genève. Ce sera l'occasion de vous présenter l'avancement du chantier, ainsi qu'aux entreprises de Lancy. Si vous ne vous êtes pas encore inscrits, n'oubliez pas de le faire encore dans les jours qui viennent, en tout cas pour ceux et celles qui ont la possibilité de venir.

Troisième communication : je vous informe que le Conseil administratif, à partir du 1^{er} juin 2002 aura la composition suivante :

M. Walter Spinucci sera Maire pour la période du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2003

Séance ordinaire du 30 mai 2002

M. Pascal Chobaz exercera la fonction de Vice-président du Conseil pour la même période, et moi-même, je serai Conseiller administratif.

M. SPINUCCI : Vous avez pu l'admirer, il est dans la cour, le nouveau camion que notre concessionnaire, la société Sauvin Schmidt S.A. a acquis pour satisfaire aux besoins du contrat qui lui a été confié. Il s'agit d'un Mercedes Benz Econic, 4 places, il répond aux normes Euro 3, a un poids total en charge de 26 tonnes, et une capacité de chargement de 11 tonnes.

Ce camion fait partie de la nouvelle génération des véhicules voirie, il respecte scrupuleusement les nouvelles normes européennes en matière de sécurité et protection de l'environnement, plus silencieux et plus performant, il répond parfaitement aux besoins et aux attentes des communes genevoises.

Son essieu arrière directionnel favorise les manœuvres délicates, sa cabine surbaissée, entièrement vitrée augmente considérablement le champ de vision du chauffeur. Muni de caméra, et des dernières innovations technologiques, ce véhicule améliore de façon sensible la sécurité et le confort des travailleurs et des utilisateurs.

Ce camion vient rejoindre la flotte de la société Sauvin Schmidt S.A. Il y a, en effet, pour desservir les besoins de la Ville de Lancy, 2 camions tels que celui que vous avez dans la cour. Il y a 2 camions tout à fait normaux pour le ramassage des déchets encombrants, 2 camions, avec pont surbaissé, pour le ramassage de la ferraille, et ensuite, un camion pour le ramassage du papier. A ce sujet, je tiens à vous dire, à vous rappeler, mais vous avez eu l'information dans les boîtes aux lettres, que le ramassage du papier, à partir du 1^{er} juin, se fera 4 fois par mois, minimum, c'est-à-dire, tous les jeudis. Voilà en ce qui concerne la récupération et le tri des déchets.

J'aimerais encore vous informer que les travaux du CASS à Lancy-Sud ont débuté, il y a environ 15 jours, que tout se déroule normalement, et le programme jusqu'à présent, est maintenu. Il sera donc mis à disposition des utilisateurs au début de l'année prochaine.

Je vous informe également que les travaux du passage sous route, à la hauteur du pont des Briques, débuteront au début du mois prochain, c'est-à-dire, à partir du 4 juin.

M. CHOBASZ : Lors du dernier vernissage à la Maison Bernasconi, j'ai cru déceler chez certains d'entre vous quelques lueurs d'incompréhension face à ce qui vous était proposé. Je dois avouer, que n'étant pas féru moi-même d'art contemporain, je peux parfaitement comprendre et partager ces incompréhensions.

Afin de progresser et de tenter de remédier, cas échéant, à cette lacune, je vous informe que le Service culturel proposera deux visites commentées de l'exposition. Vous recevrez une information écrite à ce propos. Ces deux visites commentées auront lieu le samedi 8 juin à 11 heures ou le mardi 18 juin à 18.30 heures. Vous serez priés de faire part de votre intérêt et, cas échéant, le choix du jour qui vous convient auprès du Service culturel.

J'ajoute encore que, pour celles et ceux qui s'intéressent à l'art contemporain, la Commission des écoles, culture et loisirs visitera le jeudi 13 juin prochain, le Mamco, soit le musée d'art contemporain. A cette visite, peuvent se joindre les Conseillères et

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Conseillers municipaux, non-membres de la Commission des écoles, culture et loisirs mais intéressés par le sujet.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 8 avril 2002 –
Rapporteur : M. Charles PAGE
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 29 avril 2002 –
Rapporteur : M. François LANCE**

**a) Pont avenue Vibert – Travaux de remise en état et en conformité
Crédit d'étude (Fr. 99'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : Ce pont, se trouvant en limite de Lancy et Carouge, souffre de carbonatation. Il ne répond pas aux nouvelles dimensions des camions. Ceux-ci ont des difficultés à négocier les virages.

On avait souhaité coordonner les travaux avec Carouge, mais cette commune n'a pas répondu.

M. Kuonen du Service des travaux et constructions explique qu'il faudra faire des travaux au niveau des égouts. Il précise, d'autre part, que les murs avaient été traités contre la carbonatation, cela doit toutefois être renouvelé. Le tablier devra être traité pour la première fois. Des problèmes d'étanchéité devront être également résolus. En outre, les barrières devront être refaites pour tenir compte des 40 tonnes. La situation sera maîtrisée pour au moins 20 ans.

Il est en outre précisé que :

- les collecteurs font l'objet d'inspections
- le pont dessert le trafic menant à diverses entreprises, au niveau des fournisseurs de ces entreprises également
- il est proposé un encorbellement pour les piétons, qui sont du reste plutôt rares.

A une commissaire relevant que le budget ne prévoit que Fr. 50'000.-- pour le crédit d'étude, il est répondu que le coût précis n'est connu qu'après contact avec un mandataire.

VOTE : unanimité.

M. LANCE présente le sujet : M. Föllmi rappelle que notre Commune doit entretenir deux ponts : celui des Grandes-Communes et celui de l'avenue Vibert.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Au budget des investissements, une somme de Fr. 50'000.-- est inscrite, raison pour laquelle cet objet est soumis à notre commission.

Il confirme que cet ouvrage n'est plus conforme aux normes fixées par l'Union des professionnels suisse de la route, et sa largeur est trop faible pour le passage des camions.

Un commissaire s'étonne du coût de cette étude par rapport à d'autres projets. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une étude détaillée, qui comprend également la reprise des collecteurs par des entreprises spécialisées.

Un autre commissaire s'est toujours demandé à quoi servait ce pont vu son implantation et sa forme. Ce pont est essentiellement utilisé par les collaborateurs et les clients des entreprises qui se trouvent en bordure de l'avenue Vibert, qui est en dénivelé à cet endroit, afin de passer sous une voie industrielle de chemin de fer.

A la suite de cette interrogation, les commissaires déplorent ne disposer d'aucune information sur la fréquentation de ce pont. Est-il opportun d'engager une telle dépense pour quelques utilisateurs ? Si ce pont ne sert qu'à deux ou trois entreprises, leur demander une éventuelle participation à ces travaux !

En conséquence, les commissaires trouvent intéressant de demander une petite étude d'ingénieur de circulation pour déterminer si des modalités de suppression de ce pont ou d'aménagement différentes seraient possibles.

A la question de l'urgence de cette réfection, il est répondu que le canton a mis en place une politique de remise en état des ponts, à sa charge, et demande aux communes d'en faire de même. Il est possible d'attendre un ou deux ans, mais il faudra de toute façon exécuter ces travaux.

M. Föllmi, propose d'aller de l'avant au niveau de l'étude afin de savoir combien va coûter cette réfection et, parallèlement, on posera la question quant à la fréquentation de cet ouvrage. Un commissaire propose qu'à la fin de cette étude, d'envisager une suppression de cet ouvrage si elle s'avère raisonnable.

Une autre interrogation est soulevée quant à l'utilité du trottoir existant.

M. Föllmi assure que les remarques émises durant cette séance seront reprises dans l'étude. En définitive, la commission accepte ce crédit d'étude par 6 voix pour et une abstention.

M. SPINUCCI (Clichés) : Ce plan illustre la situation du pont. Vous voyez ici la limite entre les communes de Carouge d'un côté, et de Lancy de l'autre. Vous voyez bien que l'avenue Vibert passe dessous, elle est coupée à un niveau supérieur par deux ponts. Celui-ci côté Carouge permet le rebroussement dans ce sens-là, et celui-ci, côté Lancy, dans ce sens-ci.

Voilà en détails la situation du pont, vous avez de nouveau ici la limite entre les communes de Carouge et de Lancy, et la situation actuelle du pont. On peut se rendre plus ou moins compte que ce virage ici a beaucoup de difficultés à être abordé par les camions de gros gabarits, notamment les 40 tonnes.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Voilà l'ouvrage vu depuis l'avenue Vibert, on voit ici les coulures de la barrière en acier qui est ici, et les défauts dus à la carbonatation.

Encore une image vue d'en haut. Là, on voit de très près les problèmes posés par la carbonatation, c'est une première image. Deuxième image, encore une, cela se répète sur toute la longueur du pont qui est en arrondi. Ici, on voit la barrière côté intérieur du virage qui est complètement descellée à cause des camions qui la touchent, et la barrière elle-même, vous le voyez vous-mêmes, dans quel état, elle se trouve actuellement. Elle a déjà été réparée plusieurs fois.

Voilà le scellement des barrières sur le tablier complètement disloqué. Voilà encore les effets de la carbonatation, avec des fers qui sont ici visibles, et des éclats de béton qui tombant sur la chaussée inférieure peuvent provoquer des dégâts aux véhicules. C'est, en quelque sorte, l'explication de l'urgence de traiter ce dossier rapidement.

Ici, vous pouvez voir les bordures qui se trouvent à l'intérieur du virage, dans un état assez pitoyable, et ici également.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Immeuble communal 70, route du Pont-Butin –
Changement des ascenseurs
Crédit d'investissement (Fr. 570'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : On a actuellement un monte-charge et 3 ascenseurs dont un a rendu l'âme. On déplore une panne tous les 3 jours.

Il est prévu de remplacer le monte-charge par un ascenseur et les 3 ascenseurs par 2 nouveaux, tous plus larges. Les travaux sont prévus en 3 étapes. Ceci permettra de limiter les nuisances, notamment le bruit dont une conseillère s'inquiète. La maçonnerie, serrurerie et peinture sont comprises dans le montant du crédit demandé. Les ascenseurs pourront être utilisés en cas de déménagement.

Un conseiller s'étonne que les câbles présentent une usure de 70 %. Il lui est répondu que ce fait a été dûment signalé par l'entreprise s'occupant de l'entretien. En outre, il lui est précisé que les travaux n'ont pas encore été adjugés. Le responsable du service des travaux ajoute que les installations sont supervisées par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Vote : La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

M. LANCE présente le sujet : Le coût du remplacement de ces installations s'élève à Fr. 570'000.-- et au budget des investissements est prévu un montant de Fr. 500'000.-- est inscrit. Cette dépense sera mise à charge du compte d'exploitation de l'immeuble.

Un commissaire demande lors d'un tel changement d'installations, quelle est la garantie de retrouver des pièces de rechange, pour les années futures.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

M. Föllmi répond que les installations ont près de 40 ans d'âge et la régie constate que depuis plusieurs mois, la maison Schindler doit intervenir régulièrement, et a signalé qu'il n'y avait plus de pièces de rechange pour les réparations et pour assurer l'entretien.

A la lecture du message No 142, un commissaire frémit en constatant l'état de ces installations. Il lui semble tout à fait normal qu'il soit proposé un remplacement complet de celles-ci, utilisées de façon intensive dans cet immeuble de 11 étages.

Ces frais engendrés par le remplacement de ces installations ne pourront pas être répercutés sur le coût des loyers, puisqu'il s'agit d'un entretien courant et non pas d'une amélioration du confort. Au contraire, durant les cinq mois de travaux, les locataires ne pourront pas utiliser normalement ces installations et seraient en droit de demander une diminution de loyer.

Un commissaire remarque que le projet prévoit de supprimer le monte-charge actuel au bénéfice de trois ascenseurs plus larges, ce qui posera peut-être des problèmes lors d'un déménagement. Le monte-charge actuel est plus étroit, certes, mais il aurait son utilité par rapport à sa longueur. Une réponse plus précise à cette question mérite d'être entendue et M. Föllmi fera le nécessaire à ce sujet.

Toutefois, il est précisé que les portes de sécurité, qui ont dû être posées ces dernières années, prennent plus de place, alors que les nouveaux ascenseurs ne présenteront plus cet inconvénient.

Ce crédit d'investissement de Fr. 570'000.-- est accepté à l'unanimité par la commission.

M. SPINUCCI : Je réponds à l'interrogation qui a été posée lors de la Commission des finances concernant le remplacement du monte-charge. Actuellement, cette installation a une largeur de 1,10 m. et une profondeur de 1,60 m., une hauteur de 2,20 m. Il sera remplacé par un ascenseur qui a exactement les mêmes dimensions, c'est-à-dire, 1,10 m., 1,60 m. et 2,20 m. En fait, c'est uniquement la dénomination qui change, c'est une question de réglementation, au lieu de l'appeler monte-charge, il s'appellera ascenseur. Donc, rien ne changera de ce point de vue là.

Concernant les 3 ascenseurs qui sont remplacés par 2 ascenseurs, il faut savoir que la capacité de 2 ascenseurs modernes, est même supérieure à celle de 3 vieux ascenseurs; dans le sens, que si vous descendez du 14^{ème} étage, et que quelqu'un appelle au 10^{ème}, il faut que l'ascenseur descende jusqu'au rez-de-chaussée pour remonter ensuite, donc il n'y a pas d'arrêt intermédiaire possible. En revanche, avec les nouvelles installations, tous les appels intermédiaires sont enregistrés, et l'ascenseur s'arrête régulièrement, sans devoir chaque fois descendre jusqu'au rez-de-chaussée, pour remonter ensuite. C'est là que la capacité des 2 ascenseurs est estimée supérieure à celle des 3 ascenseurs actuels.

M. BAERTSCHI : Vous avez tout faux M. Spinucci. Ces 3 ascenseurs sont des ascenseurs avec mémoire. Quand quelqu'un appelle un autre étage, ils s'arrêtent pour redescendre, et là, je crois que vous ne connaissez pas les ascenseurs. J'y ai habité, donc ce sont des ascenseurs anciens qui s'arrêtent quand on les appelle en cours de route.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

M. SPINUCCI : Si vous permettez, M. Baertschi, je crois que cela était valable il y a quelques années. Actuellement, avec les nombreuses pannes que ces ascenseurs ont enregistré ces dernières années, cela n'est plus valable.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

- 7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 8 avril 2002 –
Rapporteur : M. Charles PAGE
COMMISSION DES SPORTS – Séance du 10 avril 2002 –
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 29 avril 2002 –
Rapporteur : M. François LANCE**
-

**Piscine municipale de Marignac – Requalification de l'espace public et de ses
Abords – Etablissement d'un plan directeur – Attribution d'un mandat
Crédit d'investissement (Fr. 110'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Président relève qu'un des 3 mandataires a renoncé à faire une offre. Il n'a pas trouvé normal que ses concurrents aient pu reprendre ses idées. Cela était pourtant dûment spécifié dans le cahier des charges.

Pour déterminer le choix du mandataire, on s'est basé sur le questionnaire auquel 2/3 du Conseil municipal a répondu. Les 2 bureaux ayant soumis une offre ont indiqué le coût d'une étude d'un plan directeur et de la réalisation d'une maquette. Un des bureaux a fourni une calculation de ses honoraires.

Aux questions de commissaires il est répondu :

- que le coût de la maquette d'une 1,5 fois plus élevé de la part d'un des bureaux est certainement dû au fait qu'il devra en confier la construction à un tiers
- que l'idée d'un restaurant ouvert toute l'année a bien été abandonnée.

Un commissaire remarque que le nombre d'heures précisé dans une offre lui paraît correct.

Un commissaire relève qu'un énorme travail de réflexion a été fait, notamment la couverture de la T104 qui sera peut-être réalisée un jour.

VOTE : unanimité.

M. PASQUIER présente le sujet : Pour la Commission des sports du 10 avril 2002, je serai très bref, puisque tout a été dit par mon collègue. Cette demande d'investissement, concernant un mandat pour l'établissement d'un plan directeur relatif à la requalification de l'espace public et de ses abords de la piscine municipale de Marignac, correspond, dans les grandes lignes, aux vœux exprimés par le Conseil municipal. Par ailleurs, deux bureaux sur trois ont répondu à la démarche de la commune en incluant dans leur proposition d'un projet de plan directeur une

Séance ordinaire du 30 mai 2002

maquette. Il s'agit des groupes Dessimoz et Acau. C'est ce dernier qui a été retenu en fin d'exercice.

Ainsi la Commission des sports vous recommande à l'unanimité de voter ce crédit.

M. LANCE présente le sujet : M. Föllmi rappelle la présentation faite par 3 bureaux pour cette requalification, suite à laquelle un questionnaire avait été adressé aux Conseillers municipaux, quant aux propositions soumises pour choix et le résultat transmis aux trois bureaux pour offre en vue de l'attribution d'un mandat.

Depuis, un des trois bureaux a renoncé, les deux autres bureaux ont présenté une offre, l'une pour Fr. 90'384.-- et l'autre pour Fr. 105'443.--. Le choix du Conseil administratif s'est porté sur cette dernière offre, malgré un coût plus élevé, justifié par une présentation plus complète et plus détaillée.

M. Föllmi précise que rien n'est inscrit au budget des investissements.

En parcourant ce projet, un commissaire remarque que rien n'est proposé pour des activités hivernales et si l'expérience de la patinoire hivernale n'est pas renouvelée, aucune animation ne se fera dans ce périmètre de septembre à mai. Dans ce cas, il lui paraît inutile et onéreux d'entreprendre une telle étude pour seulement 4 mois d'activité par année.

En son temps, poursuit ce commissaire, il avait été dit que ce Conseil municipal se prononcerait d'une façon séparée pour le cas de la patinoire actuelle.

M. Föllmi précise qu'il s'agit d'une étude et que des activités hivernales peuvent être proposées par la suite.

Un commissaire précise que, dans les réponses du questionnaire, plusieurs idées avaient été émises pour des activités hivernales, sans préciser si on gardait ou non la patinoire. Il faut bien comprendre que par activité hivernale, il ne faut pas uniquement penser à une patinoire, mais aussi à une activité intérieure et, éventuellement à une couverture d'un bassin. Il ne faut pas abandonner l'idée d'ouverture la plus large possible.

Une commissaire regrette le flou qui règne quant à la patinoire et ne s'engage pas dans cette étude sans connaître la volonté des commissaires au sujet de cette installation. Une décision ferme est à prendre en ce qui concerne cette installation et elle le demandera expressément en séance plénière.

Il lui est répondu, qu'au-delà de la patinoire, reste la question de l'activité saisonnière et de l'activité annuelle. En parlant de patinoire, il faut bien se positionner. Veut-on conserver l'actuelle ou réaliser quelque chose de conforme aux techniques d'aujourd'hui, en rappelant que l'installation actuelle est en fin de vie ?

Un commissaire pense que pour un projet estimé à Fr. 17 millions, nous devons y intégrer des idées pour une utilisation annuelle. Si le Conseil municipal ne veut plus de la patinoire actuelle, il le dira clairement, mais il faut pousser la réflexion dans un sens plus large, même en envisageant une patinoire répondant à des techniques modernes.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Le Président recommande que, dans l'approche de nos réflexions, nous gardions un esprit ouvert et ne pas se comporter en anti-patinoire, car ce sport est apprécié de plus en plus.

A la lecture du projet d'arrêté, la commission accepte ce crédit d'investissement par 5 voix pour et 2 abstentions.

M. SPINUCCI (Clichés) : J'ai des clichés à vous montrer d'une part, et d'autre part, j'aimerais vous rappeler, notamment à l'intention du public, la genèse de ce projet.

Vous aviez été informés, il y a déjà bien quelques années, que l'ensemble sportif de la piscine de Lancy a été inauguré en 1969, il vit donc aujourd'hui sa 33^{ème} saison. Les installations techniques hydrauliques, mécaniques et électriques sont à bout de souffle, elles peuvent lâcher d'un moment à l'autre. Espérons que cela ne se passe pas en pleine saison.

Lorsque nous avons entamé cette réflexion, il a été normal d'entamer une réflexion beaucoup plus large, savoir, essayer de répondre aux critiques qui avaient été formulées à plusieurs reprises, c'est-à-dire, essayer de trouver des animations autres que celles de l'été, mais également essayer d'ouvrir l'espace pour que l'on ait des surfaces de détente, notamment du gazon et d'une arborisation beaucoup plus étendues que celles que nous connaissons aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle, nous avons entamé cette réflexion, de la façon suivante : nous avons mandaté 3 bureaux d'architectes, leur imposant un cahier des charges. Les 3 bureaux ont répondu en faisant des propositions. L'ensemble de ces propositions a fait l'objet d'un questionnaire. Ce questionnaire a été remis à tous les Conseillers municipaux, il n'y a que les 2/3 qui ont répondu.

Ensuite, les résultats de ce questionnaire ont également été soumis au Conseil municipal. Il en est ressorti que, toutes les propositions des 3 mandataires qui avaient récolté une majorité de oui, ont été reportées dans un cahier des charges remis aux 3 bureaux, en vue d'établir le crédit nécessaire à l'établissement d'une étude directrice.

Je dis ceci parce qu'il est ressorti des questionnaires, que la patinoire n'avait pas reçu la majorité de oui, à 1 voix près. Il y avait diverses propositions pour la patinoire, le maintien de la patinoire actuelle, l'agrandissement de la patinoire actuelle, la création d'une nouvelle patinoire, et éventuellement la couverture de la patinoire actuelle. Aucune de ces propositions n'a été retenue. C'est la raison pour laquelle, dans le cahier des charges qui a été remis aux mandataires, la patinoire ne figure pas. C'est tout simplement pour cette raison. Or, elle avait été refusée à une voix de la majorité, la démocratie veut que même une voix doit être respectée. Je pense, j'en discutais avec mon collègue Pascal Chobaz, il serait opportun que la Commission des sports rouvre ce dossier pour qu'il y ait une décision claire et nette concernant l'avenir de la patinoire. Je pense qu'il était nécessaire de faire ce rappel.

Maintenant, je passe à l'illustration du projet. Vous avez, sur ce premier cliché, l'espace qui a été retenu comme étant l'espace concerné par l'activité de la piscine de Marignac que vous voyez représentée, cette tache jaune, et entourée des parcs, vous avez le terrain de football de Marignac et le parc Marignac avec sa ferme et sa villa ici.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Le même cliché, mais un peu plus grand, sur lequel, on a reporté une des nombreuses propositions faites par un bureau d'architecte, c'est celle qui a récolté le plus grand nombre de suffrages. Vous avez ici en rouge, l'avenue des Communes-Réunies, et puis tout à coup, elle disparaît. Elle disparaît parce que les architectes ont imaginé de pouvoir la couvrir pour agrandir l'espace vert autour de la piscine.

J'espère que vous arrivez à apercevoir sur ce cliché la partie qui recouvrira l'avenue des Communes-Réunies, avec ce qu'on appelle, un pont-jardin, ce n'est qu'un grand solarium en gazon. L'autre proposition intéressante, qui a été retenue, c'est un pont-promenade ici, sur les vestiaires actuels. Vous avez encore ici un jardin-balcon, le long de l'avenue Eugène-Lance, qui permet par la topographie, d'aménager un parking semi-enterré, d'environ 45 places. Le côté intéressant de cet aménagement, c'est de pouvoir assurer d'abord la liaison avec le quartier des Semailles, de ce côté-ci, mais également une promenade continue qui pourrait commencer par la contre-route du chemin des Semailles, se prolonger le long de ce pont-jardin, et ensuite, on devrait pouvoir parcourir toute cette promenade, pour se rendre jusqu'à l'avenue Eugène-Lance, aux environs du restaurant existant.

A ce propos, dans le cahier des charges donné aux mandataires, il figure aussi une demande; c'est d'essayer de situer, le plus près possible, la traversée en passerelle des voies CFF, de façon à pouvoir relier, prolonger cette promenade depuis l'avenue Eugène-Lance jusqu'au futur centre commercial et de loisirs. Il ne s'agit pas d'étudier la passerelle, il ne s'agit pas de déterminer si elle aura 2 m. ou 10 m. de large, il s'agit simplement de déterminer l'emplacement le plus judicieux de cette passerelle.

Voilà pour l'essentiel, je dirai encore que, dans le cahier des charges, il y a une proposition qui avait aussi eu un grand nombre de suffrages, c'est de réaménager les vestiaires, qui sont en grande partie inutilisés aujourd'hui, et d'essayer d'étudier un petit centre de détente, avec des saunas, jacuzzis et des hammams.

La dernière proposition que je vous signale, mais il y en a beaucoup d'autres, c'est celle d'ouvrir l'espace autour du restaurant de Marignac, de façon à ce qu'il soit beaucoup plus proche du bassin, qu'il soit totalement intégré au bassin.

Mme MALAGOLI : J'aimerais vous dire ce soir, je ne sais pas si vous le savez, mais la personne qui pose des questions sur cette patinoire, c'est moi. Je voterai ce crédit d'investissement, il s'agit d'une étude qui concerne un projet qui me plaît assez, parce que, dans ce projet, on va étudier tous les abords de la piscine. En ce qui concerne la piscine, elle ne va pas beaucoup être touchée, mais surtout les abords, tout ce qui est autour de la piscine, et dans ce cas-là, même s'il s'agit d'un projet qui va nous coûter la bagatelle de Fr. 17 millions. Si jamais on l'approuve entièrement, on peut toujours les dissocier par étapes, donc on peut conclure avec le temps, si les finances sont mauvaises, etc. qu'on veut avancer ou pas dans une direction.

Par contre, en ce qui concerne la patinoire, j'ai entendu dire que j'adore la piscine, parce que j'aime bronzer, mais j'ai horreur de la patinoire, parce que je ne sais pas patiner. Sûrement que c'est vrai, je ne sais pas patiner, et sûrement que c'est vrai, je n'aime pas le froid. Je ne suis pas ici en train de critiquer une patinoire parce que je ne sais pas patiner, j'espère que tout le monde peut comprendre cela.

Si on regarde de près les comptes 2001, on observe attentivement que le total revenus pour la piscine était de Fr. 286'000.--, total charges Fr. 1'217'000.--, résultat

Séance ordinaire du 30 mai 2002

négatif, déficit donc de Fr. 931'000.--. Pour la patinoire, toujours dans les comptes 2001, total revenus Fr. 20'000.--, total charges Fr. 607'000.--, résultat négatif Fr. 586'000.--. C'est clair et net, on a davantage de déficits avec la piscine qu'avec la patinoire, c'est évident. La piscine a un rôle social évident, quand il fait beau, beaucoup de gens s'y rendent, ce qui veut dire que beaucoup de gens de Lancy ou d'ailleurs n'ont pas la chance d'aller ni à Tahiti ni sur la Côte d'Azur, même pas à Barcelone, pour bronzer.

De ce côté-là, on trouve tout de suite que ce résultat négatif de Fr. 900'000.-- peut être encore compris. Mais côté patinoire, ce que j'aimerais quand même vous dire, c'est que le déficit par entrée de la piscine, dans cette même année 2001, est de Fr. 8,92 par entrée, tandis que le déficit pour la patinoire est de Fr. 71.--, ce n'est pas du tout la même chose. Qu'est-ce que cela veut dire, que, à la patinoire, patine très peu de monde. Il n'y a pas que Maribel qui ne sait pas patiner !

En conclusion, vous ferez ce que vous voudrez avec cette étude, mais je vous dis tout de suite, on peut aimer ou ne pas aimer patiner, on peut aimer ou ne pas aimer bronzer, les comptes sont là, et il faut en tenir compte.

M. LANCE : J'aimerais revenir sur ce que j'ai dit en Commission des finances, c'est que j'ai constaté, dans le cahier des charges qui a été remis aux mandataires, qu'il n'y avait aucune activité hivernale de prévue dans cette étude. J'aimerais que le Conseil administratif me confirme cet état de fait, et si tel est le cas, je ne voterai pas ce crédit.

Si au contraire, il y a une évolution par rapport à une étude d'activité hivernale que ce soit une patinoire, une couverture de bassin ou des activités hivernales. Je proposerai de modifier l'arrêté qui tient compte de ces activités. Avant de modifier cet arrêté, j'aimerais que le Conseil administratif me confirme qu'il n'y a aucune activité hivernale de prévue.

M. SPINUCCI : Effectivement, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, nous avons reporté sur le cahier des charges uniquement les propositions qui avaient reçu une majorité de oui, ce n'était pas le cas de la patinoire. Par contre, maintenant, d'autres activités hivernales, je n'en connais pas beaucoup, à part le curling et le patinage, à moins qu'on considère le sauna, le jacuzzi, le hammam comme activité hivernale, et également l'ouverture du restaurant toute l'année.

Pour nous, au Service technique, il est très important qu'une décision concernant cette patinoire intervienne rapidement, c'était l'appel du pied que j'ai fait tout à l'heure au président de la Commission des sports, parce que, dans le cadre de l'étude technique qui est en cours, pour laquelle, vous avez déjà pris position en votant un crédit d'étude, il est important de savoir, si oui ou non, il y aura une nouvelle patinoire.

Je vous invite malgré tout à voter l'arrêté tel quel, et d'intervenir auprès de la Commission des sports pour qu'une décision soit prise d'ici le début de l'automne, de façon à pouvoir donner des instructions précises aux mandataires techniques sur l'avenir des futures installations.

M. LANCE : Je me permets de reprendre la parole, Si j'ai bien compris, il n'y a aucune activité hivernale de proposée dans cette étude. Cela veut dire que du 10 septembre

Séance ordinaire du 30 mai 2002

au 15 mai, tout ce centre sportif serait fermé. Alors, pour ma part, déclencher une étude de Fr. 110'000.--, et ensuite un crédit de Fr. 17 millions, je ne voterai pas.

Alors si on modifie l'arrêté dans le sens que je vous propose, je peux éventuellement changer d'avis. Je pense que si on demande aux mandataires de faire un petit effort, de nous proposer quelques activités hivernales autres que la patinoire, je pense qu'ils peuvent le faire. C'est pour cela que je vous propose, vous l'acceptez ou pas, de modifier cet arrêté dans les décisions, donc : « d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 110'000.-- destiné à l'attribution d'un mandat pour l'établissement d'un plan directeur relatif à la requalification de l'espace public et des abords de la piscine municipale de Marignac ainsi qu'au maintien d'une activité permanente de loisirs toute l'année ». Voilà ma proposition.

Modification acceptée par 2 refus, 1 abstention et 29 oui.

L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 6 mai 2002 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

**Travaux de remise en état et en conformité des éclairages publics
Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : En date du 6 mai 2002, nous avons reçu M. Pavési des Services Industriels qui, en présence de MM. Kuonen et Côte du Service des travaux et constructions, nous a expliqué la nécessité de remettre en conformité nos éclairages publics, de remplacer les installations vétustes et d'améliorer le bilan énergétique de l'éclairage des chemins communaux.

216 luminaires seront remplacés par des lampes au sodium à haute pression. L'éclairage blanc aujourd'hui sera jaune et offrira un meilleur rendement, il nous fera économiser entre 40 et 50 % soit environ Fr. 23'200.-- par an.

Trois zones sont délimitées

- au sodium basse pression (un peu orange) sous le dénivelé entre la T 104 et la route de Chancy,
- à haute pression (orange) toute l'avenue des Communes-Réunies et la majorité des routes
- au sodium blanc pour le Pont-Butin et le Pont de Lancy, il s'agit d'un essai car ces lampes coûtent de 8 à 20 fois plus cher mais permettent de créer une ambiance plus chaleureuse.

Par rapport aux ballons fluorescents en place actuellement, on peut estimer une économie de 50 % (60 à 70 lumens contre 170) pour un éclairage identique, voire meilleur soit 235000 KW/h contre 121000 KW/h.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Pour la durée de vie, il est prévu un changement tous les 36 mois, donc une économie également sur l'entretien.

L'éclairage minimum conseillé est de 5 lux en moyenne mais, pour l'avenue des Communes-Réunies, on a au moins 10 lux engagés.

Afin de veiller à la sécurité sur les passages pour piétons, il est recommandé de peindre ces passages en blanc.

Après avoir rappelé qu'il est également prévu de rénover les candélabres qui sont rouillés, nous passons à la lecture de l'arrêté portant sur la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 250'000.--.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

M. SPINUCCI : J'aimerais simplement rappeler que nous poursuivons la politique d'économie énergétique, notamment dans le domaine de la consommation électrique. Nous avons commencé par la mise en place du fameux projet Ogure, élimination de toutes les sources lumineuses parasites dans les locaux publics. C'est une deuxième étape que nous entamons aujourd'hui, qui doit procurer une économie d'environ Fr. 23'200.--, mais sur une consommation d'énergie de Fr. 165'000.-- environ, donc vous voyez que le retour en investissement est très rapide, puisqu'il peut se faire en 6 ou 7 ans. Donc, je vous invite à voter cet arrêté.

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 6 mai 2002 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 21 mai 2002 -
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**

**a) Construction d'une crèche dans le parc Emile-Dupont –
Crédit de construction (Fr. 2'702'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Concernant la crèche souhaitée dans le parc Emile-Dupont, l'architecte M. Enzo Mattana nous retrace brièvement les déboires essuyés :

- un premier projet, prévoyant le maintien du bâtiment existant, n'a pas plu au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
- un deuxième projet qui, tenant compte de la volonté de détruire l'ancien bâtiment, a été déposé s'est fait rejeter au bout de 9 mois par la commission d'architecture, sous prétexte qu'il y avait trop de zones résiduelles.
- Enfin, un troisième projet, étudié d'après les remarques des divers services cantonaux, a obtenu l'autorisation de construire en janvier 2002.

Les rentrées des soumissions étant faites, l'architecte est prêt à démarrer après le vote de ce soir et le délai référendaire.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Le projet admis est plus grand : il est constitué d'un rez-de-chaussée de 683 m² et d'un préau couvert de 182 m².

La construction est prévue avec une ossature et des façades en bois vernies. Cette crèche pourra donc accueillir à peu près 65 enfants.

Le fait que le calcul soit fait en m³, y compris pour le préau, a soulevé une polémique au sein de notre commission. Parmi nos experts, il est relevé que, si le préau était compté au m², on arriverait à Fr. 560.-- le m³ au lieu de Fr. 680.--.

L'architecte souligne que, par rapport au premier projet, où le bureau était conservé, le fait de devoir le démolir augmente le coût car, dans le prix demandé, tout est inclus.

Sur le plan esthétique, un certain mécontentement se manifeste dans notre groupe. Nous avons droit à un bâtiment plat, rectangulaire, style bâton et, comme l'avoue le mandataire, si nous ne donnons pas notre accord, nous n'obtiendrons pas l'autorisation d'aller de l'avant.

Il nous est également rappelé que pour toute la zone, devant passer en zone verte, nous avons bénéficié d'une dérogation du fait qu'il s'agissait d'une construction d'utilité publique.

Nous passons à la lecture de l'arrêté, le crédit de Fr. 2'702'000.-- est accepté par 4 oui, 3 non et 3 abstentions.

Mme MALAGOLI présente le sujet : Les réticences de la Commission des travaux et constructions ont été aussi exprimées lors de la Commission des finances. Les commissaires ont réagi face au coût élevé d'un bâtiment qui a le mérite de ne plaire à personne.

Au point de vue financier, il faut rappeler que le 15 juin 2000 le Conseil municipal s'est prononcé par un vote de principe pour un partenariat avec la Ville de Genève avec une participation au fonctionnement de la crèche de La Providence, jusqu'à un montant maximum de Fr. 600'000.-- par année. Cette participation était subordonnée à la création d'une crèche sur la commune de Lancy d'au moins 50 places et, ceci pour la rentrée 2002. Dans cet accord de partenariat, 27 places ont été réservées pour l'entreprise Procter & Gamble.

Certains commissaires ont fait donc remarquer l'urgence d'un manque évident de crèches à Lancy auquel il faut rajouter cette redevance de Fr. 500'000.-- versée actuellement à la Providence.

Nous sommes, à l'image du projet, coincés, a fait savoir un commissaire.
Résultat du vote: 4 pour / 1 contre et 3 abstentions.

M. SPINUCCI (Clichés) : Ici, vous avez le plan cadastral, où vous voyez le parc Emile-Dupont et la construction projetée.

Le pointillé jaune, représente le premier ici, le bureau qui était auparavant occupé par l'architecte, et le jaune, la serre qui devrait être démolie, voire déplacée, et en rouge, vous avez la construction projetée qui se trouve à 10 m. du bâtiment actuel.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

La répartition des locaux est connue, les parties communes, la partie administration, il y a un couloir et il y a également un préau couvert qui est à l'extérieur, donc il n'y a pas de problème particulier. Sachez simplement que cette étude a été faite en collaboration avec toutes les instances cantonales concernées par ce type de construction.

Voilà la façade, il est vrai que c'est une construction en bois, mais vous ne verrez pratiquement pas de bois puisque toute cette partie ici, est vitrée.

M. GUILLERMIN : En forme de coup de cœur, je ne voterai pas le crédit sollicité. Issu et membre élu du parti, le parti Démocrate-chrétien qui a initié les réalisations de crèches à Lancy, je suis convaincu de leur utilité publique et favorable à leur développement; mais pas n'importe comment ! Il en va de notre crédibilité envers les généreux contribuables qui nous ont nommés pour les représenter.

Que l'on construise cher passe encore, mais mal, nous n'en avons pas le droit. Ce projet remanié et imposé par l'arrogance de commissions étatiques, seules détentrices du droit canon de l'esthétique, est mauvais et inadapté, et je le refuse.

Son implantation n'est pas bonne et à repenser ainsi que son coût, et le choix des matériaux. Je n'accepte plus la politique du fait accompli menée par nos autorités exécutives et le vote de crédits urgents pour l'exécution de projets bâclés et mal ficelés.

Messieurs les Conseillers administratifs, songez que nous ne sommes pas vos adversaires, nous avons aussi quelques compétences intellectuelles et professionnelles qui pourraient apporter des idées constructives à l'élaboration de projets. Nous vous en serons reconnaissants et honorés.

Vous avez accompli cette démarche pour la requalification de Marignac et nous l'avons appréciée. Alors, pourquoi pas pour les autres sujets ?

Mme CASUTT : Nous allons voter pour la réalisation d'une crèche. Des bâtiments qui vont coûter une fortune pour respecter les normes cantonales. Ces bâtiments ne font pas l'unanimité. Mais la question n'est pas seulement de savoir si ces bâtiments sont à notre goût ou non. Mais elle est également de savoir quelle structure d'accueil va être mise en place pour l'occupation de ces locaux.

Aucun mode de fonctionnement n'a encore été étudié. Nous ne savons pas si une association, une fondation ou la Commune se chargeront de sa gestion. Il serait souhaitable de faire une étude assez rapidement, car ces structures sont souvent longues à mettre en place, et il serait dommage d'avoir dépensé plus de Fr. 2'700'000.-- pour des bâtiments qui ne pourraient accueillir des enfants, faute d'anticipation d'une situation prévisible.

M. BAERTSCHI : Après avoir lu les rapports, il me semble que pour un crédit de Fr. 2'700'000.--, avec tout ce que j'ai entendu, ce que j'ai lu dans les rapports des différentes commissions, il semble prématuré de voter ce soir un tel crédit, sachant les réticences que nous avons.

On peut discuter longtemps de la beauté ou de la pas beauté des choses, simplement quand on voit que la majorité des gens ne sont vraiment pas prêts à engager une telle

Séance ordinaire du 30 mai 2002

somme, de voter non en fait ce soir ou de renvoyer, parce que je crois qu'on risque d'avoir quelque chose de très laid et qui va satisfaire personne.

M. CAVALERI : C'est vrai qu'à ce prix, on aurait pu avoir d'élégants cylindres tronqués chers à Botta, la maison de la Schtroumpfette, un chalet en pain d'épice, la ferme des 7 nains, le palais de la Belle au bois dormant, des toits en chapeau d'amanite tue-mouche, voire les briques de notre architecte scolaire préféré et je pourrais continuer longtemps cette litanie de regrets.

Le fait est que toute cette affaire était mal partie, le groupe Socialiste l'avait clairement exprimé en refusant le montage financier avec la ville de Genève et la Providence, et qu'elle se poursuit de façon calamiteuse.

Chers collègues, vous aviez accepté à contrecœur d'avaloir la couleuvre des exigences drastiques du géant de la couche-culotte contre la promesse d'ouvrir la crèche du Petit-Lancy en septembre prochain.

Nous voilà maintenant aux prises avec un projet pour le moins médiocre et déjà une année de retard pour les bambins de Lancy. Quelle belle preuve d'efficacité nous donnons à nos concitoyens Nous pouvons certes invoquer des excuses en poussant quelques jérémiades contre les services du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui ont fait traîner ce dossier au-delà des limites de la patience la plus angélique.

Toutefois, cela ne suffit pas à expliquer l'intégralité de cette ténébreuse affaire. Balayons aussi devant notre porte et demandons-nous comment il a été possible que les commissions concernées par ce projet n'aient pas été informées dans les détails de l'évolution des plans de cette construction. En effet, entre le premier projet, dont nous avons accepté le principe et les plans minimalistes qui nous sont proposés ou plutôt imposés ce soir, nous n'avons été que vaguement informés sur la difficile évolution du dossier. Qui d'entre nous, en effet, s'attendait à un projet final aussi consternant de banalité en matière d'architecture ?

En d'autres occasions, notre Conseil, via ses commissions, avait fait preuve de plus de vigilance et de combativité. Pour mémoire, je ne rappellerai que les exemples du plan localisé de quartier des Marbriers, de l'affaire du château de Gilly, ou plus récemment du délai demandé pour statuer sur les divers classements en zones vertes et sur le projet de déclassement de la zone villa du Bachet. A chaque fois, à notre demande, soit les conseillers d'Etat en charge, soit leurs proches collaborateurs se sont déplacés pour nous fournir leurs informations et entendre nos remarques et doléances.

Pour ce projet, rien ! Nous avons laissé le Conseil administratif affronter seul la compétence, peut-être discutable de notre mandataire et les exigences tatillonnes des services du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Si nous avons demandé à être entendus lors des phases intermédiaires, peut-être ne nous trouverions-nous pas dans la situation de ce soir, c'est-à-dire devant le dilemme d'accepter un projet qui nous rebute sur un plan esthétique et financier, ou de tout reprendre à zéro en imposant aux familles de Lancy moins privilégiées que les cadres et employés de la multinationale une, voire deux années d'attente supplémentaires de la crèche que nous leur avons promise pour septembre 2002.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Or, on ne refait pas le passé et il nous faut prendre une décision, non pas la meilleure, hélas, mais celle qui nous semble la moins pire.

Pour notre part, nous donnons la priorité aux 65 enfants qui ont besoin de cette crèche, même si nous trouvons le projet inesthétique et bien trop cher, en assumant d'avance, avec une amertume certaine, le reproche de payer une 2CV au prix d'une Ferrari.

Il est bien dommage que nos institutions ne nous permettent pas de recourir directement à nos concitoyens en demandant nous-mêmes un référendum immédiat sans passer par la récolte de signatures. En effet, si nous pouvions rapidement consulter les Lancéens par un vote pour savoir s'ils seraient d'accord de patienter afin d'avoir une belle crèche, nous serions sûrs de faire un bon choix. Comme cela n'est pas possible, nous ne voyons pas d'autre solution que celle d'accepter ce projet en laissant aux Lancéens la possibilité habituelle de contester notre décision dans le délai référendaire. Si nous refusons le projet, en revanche, personne ne pourrait nous contraindre - sur le plan institutionnel - à réaliser cette crèche dont l'esthétique nous rebute.

Si au bout des 30 jours fatidiques les citoyens se résignent à accepter comme nous de céder à l'urgence, je me permets, à titre personnel, d'avancer une modeste proposition pour remédier quelque peu à l'outrage visuel que nous sommes peut-être en train de commettre.

Je me déclare solennellement prêt à mettre à la disposition de la collectivité mes jetons de présence de ce soir pour l'achat de 2 ou 3 plants de vigne vierge ou de glycine qui finiront bien un jour par dissimuler aux regards délicats ce fruit honteux du mariage malheureux entre la Commune et le Canton !

M. JAQUET : Je crois que le problème est celui du nombre de places. C'est une situation absolument impossible, j'ai fait une petite enquête personnelle, le nombre d'enfants qui ont été refusés au Grand-Lancy par les 3 crèches de la commune a été de 141, et le nombre est encore plus élevé au Petit-Lancy. Je crois que c'est une situation impossible, tout le monde s'est plaint. Je vous encourage à suivre le mouvement de M. Cavaleri.

M. AUGSBURGER : Je crois simplement qu'on a fait une erreur au départ, c'était de laisser déclasser cette zone, maintenant que c'est fait, on doit absolument construire cette crèche. Ceux qui critiquent cette architecture, je l'admets, elle n'est pas magnifique, ce que je regrette c'est qu'il y a très peu de personnes dans cette assemblée qui sont allées voir sur place ce qui se passe.

Au départ, on voulait maintenir une partie de ce bureau d'architecte, cette construction est une ignominie, cela ne peut pas être pire, mais l'emprise de ce bâtiment-là n'est pas pire que celle du bureau d'architecte, à part la deuxième partie avec la serre. Personnellement, pour les enfants, on a besoin de cette crèche, je voterai ce crédit, et j'encourage mes collègues à faire de même.

M. HEIZMANN : Le groupe Radical avait défendu avec la dernière énergie le projet de crèche au Petit-Lancy. Etant moi-même papa de petits enfants, qui ai voulu, à un moment donné, chercher une solution, de manière à ce que mon épouse puisse avoir des activités, nous avons été face à de très grandes difficultés, puisque nous devions

Séance ordinaire du 30 mai 2002

mettre nos enfants aux Palettes, à la garderie de l'Etoile. Ce n'est pas contre les crèches que nous sommes, mais, dans mon cas, je ne peux pas admettre une telle architecture. A la lecture du message, je vous assure que ma déception a été particulièrement grande en voyant cette architecture d'urgence, ces cabanons dignes des après-catastrophe, à Fr. 680.-- le m³, soit un coût en tout cas 30 % de plus que le coût usuel pour de telles constructions.

Mon collègue Augsburguer dit que le bâtiment actuel est une ignominie, mais c'est une ignominie qui ne coûte pas cher qu'on va remplacer par une ignominie, qui elle va coûter très cher. D'autre part, septembre 2002, de toute façon la crèche ne pourra pas être ouverte, cela est une réalité. Il ne faut pas se voiler la face, septembre 2002, ce n'est pas possible, à part si on achète des containers à la Croix-Rouge, que l'on mettrait dans ce parc. Donc, de toute façon, avant septembre 2003, on ne pourra pas faire rentrer des petits enfants dans cette crèche.

Par conséquent, dans mon cas, je crois qu'il faut dire non, M. Guillermin l'a très bien dit, à ce projet, pour obliger nos décideurs à prendre maintenant les devants afin qu'on nous présente un projet architectural qui soit digne de Lancy pour les 50 prochaines années, dans lequel, les enfants se sentiront bien. Je vous rappelle un détail, regardez le plan, la largeur de ce bâtiment, tout l'intérieur du bâtiment, même s'il s'agit de bois de transfert, c'est uniquement de l'éclairage zénital à travers des coupoles en matériaux plastic, qui, vu l'arborisation, vont tout de suite être couvertes d'une mousse et ne laisseront pas passer la lumière. Donc, à tout point de vue, ce projet, à mon sens, n'est pas digne d'être défendu, et dans mon cas, je ne m'abstiendrai pas, je dirai non pour obliger les décideurs à mettre maintenant les bouchées doubles, de manière qu'en septembre 2003, on ait un bâtiment qui soit digne de Lancy, qui ouvre et qui accepte les enfants.

M. TODESCHI : C'est tout à fait clair que le bâtiment n'est pas beau. Comme je l'ai dit en commission, c'est une crèche dont a besoin, malgré que le projet n'est pas formidable, l'Alliance de Gauche soutiendra ce projet.

M. LORENZINI : Je ne pensais pas forcément intervenir ce soir, face au dur dilemme, de savoir si on doit être pour une crèche, ou si on a le droit de s'opposer à un tel bâtiment et un tel besoin sur la commune de Lancy.

A propos des interventions qui ont été faites, j'ai envie de faire une proposition qui m'est venue pendant les propos de mon collègue Heizmann, sur la pratique du délai. En effet, cette crèche ne sera pas prête en septembre, c'est évident, je crois que personne ne l'avait imaginé. En général, ce genre d'établissement, on commence à l'exploiter à la rentrée scolaire, donc on pourrait présager qu'il serait disponible en septembre 2003.

Dès lors, un objet de ce genre, si on organise le chantier de manière correcte devrait pouvoir se réaliser en 8 mois. Il me semble qu'on a un petit délai, quelques mois, certes court, mais si on agit intelligemment et que le Conseil administratif empoigne ce dossier, il doit être possible de revoir sérieusement ce projet pour pouvoir réaliser autre chose.

Un seul un problème sérieux se pose, c'est celui de l'implantation de ce bâtiment, où là, il va falloir sérieusement empoigner le problème avec M. Moutinot, qui nous a dit clairement que c'était possible de construire un seul édifice dans le parc, et faire

Séance ordinaire du 30 mai 2002

tomber cette aberration de la ligne Moutinot qui traverse en diagonale le parc, on dit, il faut rester de ce côté, de cela, il faut en discuter avec lui et trouver une solution pour le positionner autrement.

Je pense également qu'au-delà du débat sur le type de matériaux en bois, pas beau, etc., le problème le plus majeur de ce projet, c'est la faiblesse typologique totale et l'inadaptation de ce projet, à une utilisation correcte pour les enfants. Je crois que Lancy a une chance, c'est d'avoir une réalisation tout à fait intéressante, qui a d'ailleurs été réalisée en bois, qui est l'agrandissement de la crèche Chante-Joie. Pour ceux qui ne connaissent pas, je les incite à aller voir ce qu'on peut faire comme proposition intéressante, en utilisant des espaces d'éclairage intérieurs, et non pas des coupoles en plastic sur le toit, pour améliorer clairement la qualité de l'utilisation des utilisateurs. Je crois qu'il faut que le Conseil administratif comprenne ce sujet et qu'on arrive à trouver une solution, parce que faire ce qui est prévu, et qui nous est soumis dans ce message, c'est vraiment catastrophique pour l'image de marque de notre commune au niveau des pauvres enfants qui devront utiliser des établissements.

M. PAGE : Oui, je voudrais me rallier aux propos de M. Lorenzini. Je crois bien qu'il a un élément supplémentaire, cette réalisation dans les 8 mois, c'est-à-dire, dans l'année. Je pense qu'on peut faire quelque chose, mais qu'on ne doit pas accepter parce que tout d'un coup, on est poussé aux derniers retranchements. On ne doit pas accepter n'importe quoi.

Je voudrais quand même rappeler que nous avons eu, il y a quelque temps, 3 Conseillers d'Etat dans cette salle, dont l'une nous a fait des promesses pour faciliter les démarches des communes, de notre commune en particulier, pour des réalisations d'intérêt public. Nous avons ici une réalisation d'intérêt public, et bien, ce serait l'occasion de voir si la promesse a un poids. Il est vrai qu'il y a eu d'autres promesses qui se sont révélées malheureuses. Je pense qu'il vaut la peine d'essayer, aussi d'essayer sur le plan politique, pas que l'on nous renvoie, que l'on fasse durer les démarches pendant une année, alors qu'on fait un travail pour une crèche, et pas simplement pour un bâtiment quelconque.

M. SPINUCCI : Ma première remarque s'adresse aux doux rêveurs que je viens d'entendre ici. Croire qu'on peut arriver à mettre à disposition cette crèche pour la rentrée de 2003, c'est tout simplement rêver.

La première démarche que vous aurez à accomplir c'est de voter un crédit d'étude, et vous n'y arriverez pas avant le mois de septembre ou octobre. Ensuite, il faut établir les plans, encore 2 ou 3 mois, ensuite, il faut soumettre une requête en autorisation de construire au Département, combien 3, 4 mois ? Nous sommes déjà au mois de mai de l'année prochaine. Vous croyez, que même avec les 8 mois, que prétend M. Lorenzini, pouvoir arriver à terminer la construction pour le mois de septembre ? Arrêtez de rêver, cela est ma première remarque.

Ma deuxième remarque tient à l'architecture et aux matériaux utilisés. Quelles ont été vos remarques, quand vous avez vu surgir, au bas de la Corraterie, l'immeuble de la Caisse d'Epargne ? Aujourd'hui, plus personne n'en parle et pourtant, il est tout simplement extraordinaire.

Concernant les remarques, bien sûr, on peut construire en métal, c'est bien plus simple que de construire en bois, c'est tout simplement oublier les principes de base,

Séance ordinaire du 30 mai 2002

du développement durable, l'acier c'est bien joli. Quels sont les critères qui peuvent conduire aujourd'hui à construire en bois ? Mais vous le savez très bien. Pourquoi la Ville d'Onex va construire une école de Fr. 4 millions en bois ? Pourquoi la commune de Plan-les-Ouates a construit une garderie totalement en bois ? Pourquoi avez-vous accepté une garderie au Petit-Lancy en bois ? C'est parce que c'est un matériau d'avenir, parce qu'il est chaud.

Alors, ne critiquons pas l'architecture, c'est une question de goût personnel, c'est clair qu'elle n'est pas extraordinaire, mais elle est en tout cas rationnelle. Les aménagements intérieurs ont été étudiés avec les exploitants, avec les services de la Petite Enfance de la Ville de Genève qui, vous me permettez, quand même de le souligner, en connaissent quand même un peu plus que ceux qui se posent, aujourd'hui, en prophètes concernant la construction de cette crèche.

Donc, au mieux, vous renvoyez le dossier de 2 ans, c'est-à-dire, vous perdez Fr. 1 million de subventions que nous payons à la Ville de Genève, c'est-à-dire, vous perdez le 50 % du coût de cette crèche, peut-être pas 50 %, mais en tout cas, 40 %.

J'aimerais encore vous rappeler que l'agrandissement de la crèche Chante-Joie a coûté plus de Fr. 2 millions pour environ 30 à 35 places. Il est vrai que dans ce prix-là, est compris aussi le réaménagement de l'ancienne crèche. Donc, lorsqu'on dit : c'est une crèche qui est trop chère, j'aimerais savoir sur quels critères on se base. Alors, si vous voulez chercher des poux sur la tête des fonctionnaires du Département, et bien continuez. Mais, je vous dis que c'est une excellente proposition qui vous est faite.

D'ailleurs, j'aimerais vous montrer quelques clichés, pour répondre à ceux disent : elle est mal placée. Ceux qui ont eu le courage de se promener dans le parc Emile-Dupont, vous avez ici à droite, la position du bâtiment qui va être démolit. On nous dit qu'il n'y a qu'à la pousser vers la statue Emile-Dupont qui est ici. Cette photo a été prise en matinée, entre 10 et 11 heures, elle est complètement ensoleillée, surtout du côté du levant. Poussez-la ici, vous voyez dans quelle situation elle se trouve ? Elle sera complètement dans l'ombre, à moins que vous acceptiez alors de couper 2 ou 3 chênes et puis 1 ou 2 tilleuls, je suis tout à fait d'accord.

Voilà la situation du bâtiment actuel et la situation future que vous proposez. Je crois qu'il ne faut pas dire : elle est mal placée. Si vous avez des propositions meilleures que celle-ci, alors, je vous prie. Vous ne trouverez pas un endroit plus ensoleillé que celui qui a été choisi, pour y implanter une crèche. N'oubliez pas, le préau qui est extrêmement important.

M. CHOBAS : Juste quelques mots. Je suis surpris car, s'agissant de l'implantation, je vous rappelle que cette implantation était connue depuis le départ. Quand vous avez été appelés à voter sur le passage en zone de verdure, il a été clairement expliqué, indépendamment de la forme du bâtiment ou de son esthétique, que son implantation était clairement définie, puisqu'elle était située, d'ores et déjà, sur l'emplacement du bâtiment et de la serre existants. En tant que tel, il n'y a, par conséquent, rien de nouveau.

Pour ceux qui se déplacent sur place – et c'est un endroit à travers lequel je passe régulièrement – le bâtiment aujourd'hui qu'on souhaite démolir ne présente aucune valeur, bien au contraire et M. Augsburgger l'a bien dit. Il est vrai que, dans un premier temps, le Conseil administratif vous avait proposé la solution la plus économique,

Séance ordinaire du 30 mai 2002

c'est-à-dire le maintien du bâtiment existant et sa prolongation et son extension à la place de la serre.

Effectivement, l'instruction du dossier dans le cadre du département nous a poussés aujourd'hui à vous proposer une solution de démolition-reconstruction complète. Personnellement, je considère que cette solution est peut-être chère, mais elle est, en tous les cas, meilleure que la précédente, puisqu'elle permet une utilisation beaucoup plus rationnelle et un impact de bâtiment qui forme un tout, et non pas deux adjonctions.

Encore une précision à Mme Casutt qui s'interroge sur le fonctionnement futur de cette crèche. Il a été dit à l'époque - et je le redis aujourd'hui - qu'il n'est pas envisagé d'autre fonctionnement qu'un fonctionnement associatif, comme c'est la réalité aujourd'hui dans les crèches et garderies de Lancy. Vous avez raison de dire qu'il existe deux autres possibilités, qui sont la constitution d'une fondation ou la municipalisation. Ces deux solutions existent dans des communes qui sont relativement proches. Pour l'instant, le Conseil administratif n'a pas fait d'autre proposition que celle du fonctionnement actuel. Simplement, vous nous permettrez de ne pas nous être lancé dans des démarches pouvant donner à penser qu'une crèche pourrait être ouverte au mois de septembre 2003, alors que le crédit n'a pas encore été voté.

Soyez toutefois rassurés, si le crédit est voté, nous entreprendrons les démarches pour constituer l'association et pour engager assez rapidement évidemment la directrice et le personnel nécessaire au fonctionnement de la crèche à la rentrée 2003.

Dernier élément, M. Guillermin a parlé de commission étatique. Je sais bien que c'est un excès de langage qui est volontaire de sa part. Il sait très bien que ce sont des confrères architectes qui siègent dans cette commission et je peux vous dire que le Conseil administratif est allé, devant la Commission d'architecture, pour défendre ce projet. Nous avons suivi ce projet et nous l'avons défendu, que ce soit par écrit et dans le cadre de différents entretiens que nous avons eus au Département. C'est vrai que, peut-être, ces commissions ont un pouvoir, qui parfois nous dérange, mais il faut reconnaître que c'est le pouvoir que leur confère le législateur. En outre, s'il y a des commissions qui sont appelées à donner des préavis, le Département, pour s'écarter de ces préavis, doit justifier d'écarter ces préavis, sinon le système ne sert strictement à rien. En l'espèce, il y a une commission d'architecture qui a fait un travail et un bon travail, qui peut nous déplaire, qui n'a pas contribué à accélérer le dossier - de cela j'en suis tout à fait conscient - mais ce résultat est le fruit de la réalité de l'organisation actuelle.

En conclusion, vous aurez compris que le Conseil administratif vous invite à accepter le crédit qui vous est proposé.

M. LORENZINI : Une petite réaction par rapport aux propos de M. Spinucci. Je ne veux pas faire un débat, mais sa photo n'a pas été prise au meilleur moment, puisque la façade est située Nord-Est, elle reçoit du soleil jusqu'à 10 heures, et que tout le reste de la journée, cette façade est à l'ombre.

Quand on parle de l'emplacement, les propos de M. Chobaz sont tout à fait exacts. Par contre, il y a une vérité qui a changé au mois de janvier, au moment où les services

Séance ordinaire du 30 mai 2002

de l'Etat ont décidé que le maintien du bureau était une hérésie, parce que cela poussait à une architecture trop compliquée et souvent coûteuse, et qu'ils imposaient sa destruction. Dès ce moment-là, la donne n'est plus la même. Il était positionné là parce qu'on utilisait un bâtiment qui était là, du moment où ce bâtiment est démoli, on peut mettre cet objet n'importe où dans le parc, il y a un quart du parc, situé au Nord-Est, qui offre la meilleure orientation possible sur les autres faces, qui est dépourvu d'arbres. Personne n'étudie ce genre de proposition, simplement, parce que comme le bâtiment était là, et qu'il y a une idiote ligne qui a été positionnée, en disant, il ne faut pas dépasser cette ligne, on se retrouve avec le bâtiment au même endroit, qui se rapproche de l'ordre de 6 m. du bâtiment existant qui, lui n'est pas dénué d'intérêt.

M. FOLLMY : Je voudrais encore compléter les propos de mes deux collègues. En ce sens, on aime ou on n'aime pas la Commission d'architecture du Département de l'aménagement, toujours est-il, qu'à plusieurs reprises, cette Commission nous a indiqué que, et je cite : « la Commission d'architecture précise qu'elle ne remet en question ni le site, ni le programme choisi, toutefois, elle reste persuadée qu'au niveau du projet, il existe encore des solutions permettant d'améliorer les espaces extérieurs et intérieurs, nouvellement créés. Elle persiste, « et là j'insiste », elle persiste à estimer que le découpage actuel du bâtiment, en rapport avec son implantation, induit de nombreux espaces résiduels ». Si vous vous souvenez du projet initial, c'était un bâtiment qui était fortement découpé, et ceci a été critiqué, au fil des mois, par la Commission d'architecture, par le fait qu'il y avait des espaces résiduels, que cela empiétait considérablement sur le parc, et en terme de gestion interne, ce n'était vraiment pas rationnel.

C'est la raison pour laquelle nous en sommes arrivés à la proposition d'aujourd'hui, à savoir un bâtiment relativement simple, et en conclusion, la Commission d'architecture a adressé les félicitations pour ce projet. Donc, il y a des goûts et des couleurs, toujours est-il que c'est la Commission d'architecture qui nous a donné le feu vert, et grâce à elle, nous avons obtenu l'autorisation de construire.

M. LORENZINI : Il me semble qu'il y a eu une proposition de renvoi en commission de M. Baertschi.

M. BAERTSCHI : Je ne la maintiens pas. Si cela est refusé, ce sera automatiquement renvoyé en commission.

L'arrêté 9a) est accepté par 23 oui – 8 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

M. FOLLMY : Je remercie le Conseil municipal de ce vote tout à fait positif. Nous allons entreprendre les démarches sitôt le délai référendaire passé, et nous espérons que sa mise en exploitation pourra se faire dans un délai rapide.

b) Transfert du bâtiment A 772 sis à l'avenue du Plateau 4 du patrimoine financier au patrimoine administratif

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Afin d'avaliser la démolition du bâtiment A772 dans le but de réaliser une crèche, ce transfert doit être soumis au vote vu le changement d'affectation, l'inscription au bilan était initialement de Fr. 400'000.--.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Ce projet est accepté par 6 pour 1 contre 2 abstentions, un des commissaires ayant dû s'absenter.

Mme MALAGOLI présente le sujet : Il s'agit du bâtiment situé dans le Parc Emile-Dupont où il est prévu d'y construire la crèche. Etant donné que les bureaux de l'architecte vont être démolis, il faudra amortir complètement le montant qui figure au bilan, c'est-à-dire Fr. 400'000.-- et procéder à ce transfert que l'on vote ce soir du patrimoine financier au patrimoine administratif dû à l'affectation publique de la nouvelle construction.

Il est évident que ce transfert reste lié au résultat du vote du crédit d'investissement pour la crèche. Dans le cas d'un refus, ce vote pourrait être renvoyé à plus tard.

Résultat du vote en commission : 4 pour / 1 contre et 3 abstentions.

M. FOLLMY : Mme la Présidente, je vous rappelle que vous devez également voter cet arrêté, s'agissant d'un bien qui va disparaître. Il faut que l'ensemble du Conseil municipal, y compris vous, vote.

L'arrêté 9b) est accepté par 32 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

**c) Immeubles locatifs communaux –
Installation de panneaux solaires thermiques
Crédit d'investissement (Fr. 130'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Suite aux décisions prises par le Conseil municipal le 15 novembre 2001 concernant le principe de la mise en place de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire, après la mise en soumission des travaux un crédit de Fr. 130'000.-- pour les immeubles 8-10-12, avenue du Petit-Lancy est à rajouter au budget de Fr. 4'954'000.-- voté le 27 septembre 2002.

Il s'agit de 50 m2 de capteurs correspondant à deux rangées correctement orientées.

Après lecture de l'arrêté le projet est accepté à l'unanimité.

Mme MALAGOLI présente le sujet : La volonté de doter les immeubles communaux d'une installation de panneaux solaires thermiques a été votée par le Conseil municipal ultérieurement au budget, de ce fait ce crédit d'investissement n'y figure pas et doit être approuvé ce soir.

Le coût de ces travaux ne peut pas être pris en compte dans le calcul des loyers des locataires qui vont bénéficier d'une légère baisse de leurs charges. Plusieurs commissaires ont émis le souhait que ces derniers soient mis au courant étant donné que cette économie est possible grâce à un investissement réalisé par les contribuables de notre ville.

Lors du vote, ce crédit a été accepté à l'unanimité.

M. SPINUCCI : Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, lorsqu'on a voté le crédit pour les éclairages publics, nous sommes également dans le suivi de l'économie d'énergie. Il

Séance ordinaire du 30 mai 2002

s'agit cette fois-ci de diminuer la charge de production d'eau chaude dans les immeubles 8-10-12, avenue du Petit-Lancy, par la mise en place de panneaux solaires de production d'eau chaude. Donc, les locataires vont subir une diminution de charges, mais sachez, puisque la question a été posée, que cet investissement de Fr. 130'000.-- n'est pas pris en considération, dans le cadre de la loi LDTR pour augmenter les loyers. C'est donc un investissement pour l'instant non productif, il n'est pas répercuté sur les loyers des locataires.

L'arrêté 9c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 13 mai 2002 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,29) sur les parcelles 4111 et 4112, feuille 22 de Lancy au 44-46, chemin de Gilly
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. le Conseiller administratif délégué nous signale que ces parcelles appartiennent à deux propriétaires, Madame Béatrice Richard-Moser et Mme Lisette Pasche-Moser et que ces parcelles se trouvent en dessous du Foyer de Gilly. L'objectif de ces propriétaires est de transformer une partie du rural en logements et de relier les deux bâtiments existants par une pergola avec accès. Aucune modification des bâtiments n'étant demandée, la Commission de l'aménagement du territoire recommande à l'unanimité cette densification.

M. FOLLMY (Cliché) : Pour vous situer l'objet de cette délibération, vous avez donc en jaune, les deux parcelles concernées. Elles se situent à l'angle du chemin de Gilly. Vous avez ici, le chemin de la Colline, le chemin de Gilly qui monte ici, en direction de nos parcelles, dont on a vendu une la dernière fois.

Les deux parcelles se trouvent à cet angle-là. Voilà, de manière un peu plus précise, les deux parcelles en question, séparées par cette limite. Sur ces deux parcelles, vous avez deux bâtiments. Le premier bâtiment ici le C374, après le deuxième le C45.

Sur l'une des deux parcelles, vous trouvez l'immeuble de logement C45, avec un rural. Il s'agit de transformer ce rural en logement. La proposition consiste à faire un logement de 7 pièces, et le fait que nous utilisions cet espace pour du logement augmente l'indice d'utilisation du sol. C'est la raison pour laquelle, nous dépassons maintenant le 0,25, et arrivons à 0,29. Cela nécessite par conséquent, votre accord.

Voilà les plans de ce rural, de manière définitive, où vous avez cet appartement qui est aménagé, et sur la gauche, une pergola qui va être construite, et qui reliera le bâtiment en question à l'autre bâtiment qui se trouve sur l'autre parcelle.

M. DUBATH : J'ai juste une petite question. La maison a une partie rurale, cette partie rurale est-elle prise en compte dans l'indice. Le fait qu'elle change d'affectation a augmenté l'indice sans augmenter la densité.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

M. FOLLMI : Exactement.

L'arrêté 10a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Projet de création d'une coopérative d'habitations au chemin
Champs-Gottreux**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Föllmi, Maire, nous informe des intentions du Conseil administratif de créer une coopérative d'habitation pour la réalisation d'un immeuble de logements, suite à l'acquisition de la parcelle Demotz, et des deux parcelles appartenant déjà à la commune.

M. Pierre Milleret a été mandaté pour piloter ce projet et rassembler plusieurs coopérateurs, avec l'idée que chaque parti représenté au Conseil municipal présente un membre en tant que fondateur.

Une première réunion d'information a eu lieu et la seconde est agendée en juin, afin de constituer formellement la coopérative.

Deux commissaires étaient présents à la première séance et trouvent l'idée bonne que chaque parti soit représenté. Ils demandent si la commune accordera un droit de superficie et à quel titre seront désignés les Conseillers municipaux.

Il est précisé que l'idée de départ est de trouver un participant par parti, pas forcément membre du Conseil municipal, qui s'engagera en tant que coopérateur-fondateur à titre personnel. Il est précisé que pour la coopérative « la Lancéenne », au départ quelques membres du Conseil municipal et quelques membres de partis, tous proches de la construction, ont été membres, afin de donner leur avis au cours de la construction et que les fondateurs se sont retirés progressivement lorsque les coopérateurs sont arrivés.

Il est encore précisé qu'aucune prise de position n'a été émise sur le type de coopérative, mais que le désir était de réaliser des habitations mixtes, de façon à ne pas avoir de blocages par des barèmes HLM.

Un commissaire précise que l'idée est de créer des logements dans le sens de regrouper les familles, soit à proximité un grand et un petit appartement, ce qui permettrait de réunir les générations et que les enfants s'occupent de leurs parents, réciproquement que les grands-parents assurent une présence auprès de leurs petits-enfants.

M. Föllmi nous précise les démarches qu'il faudra entreprendre au niveau communal, pour la mise en route de cette coopérative, soit :

- accorder un droit de superficie à cette dernière, d'où délibération du Conseil municipal à présenter en temps opportun
- lors d'une prochaine séance, accepter quelques modifications touchant le domaine parcellaire, en vue d'obtenir les bonnes assiettes foncières par rapport au plan localisé de quartier, sachant qu'il ne s'agit que de mutation interne en fonction des droits à bâtir avec le propriétaire privé qui construit actuellement.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

M. FOLLMI : Je voudrais donner un complément d'information par rapport à ce qui vient d'être dit. Jusque là, nous sommes en phase exploratoire, au niveau de la création de cette coopérative. Evidemment que chaque parti a été invité à présenter quelqu'un. Mais, au niveau du Conseil administratif, nous allons écrire à chaque groupe politique pour qu'il désigne, de manière tout à fait formelle, le futur représentant coopérateur de cette coopérative. Nous le ferons, je pense, lorsque la deuxième séance qui est agendée au 20 juin sera faite, où il y aura toutes les informations complémentaires qui auront été données. A ce moment-là, nous écrirons à l'ensemble des groupes politiques, et il faudra qu'une désignation soit faite dans chacun des groupes, qu'il s'agisse d'une personne hors du Conseil municipal ou participant au Conseil municipal.

Mme MALAGOLI : Je vous demanderai un tout petit peu d'indulgence, surtout pour le public, mais j'aimerais quand même, malgré que c'est une information, ouvrir le débat sur ce point.

Je parlerai d'une chose qui me tient très à cœur, c'est-à-dire, ce projet de coopérative. Dans le groupe Démocrate-chrétien, quand on a parlé de la création de cette coopérative, je me suis permise de demander à mon groupe si, dans ce cas, on pouvait introduire ce projet qu'on appelle « Intergénération », c'est-à-dire, un projet dans lequel on construit deux appartements, un plus petit pour les parents vieillissants, et un appartement plus grand pour les enfants et pour les petits-enfants. Entre ces deux appartements, il y a toujours une pièce qui sert de lien et qui permet aux parents qui arrivent à un certain âge, de vivre près des enfants, mais pas avec les enfants. Donc, c'est une idée qui commence à germer en France, mais qui a déjà été exploitée dans d'autres pays, comme le Canada depuis 1994, c'est quelque chose qui a été construit dans plusieurs villes.

Comme il s'agit d'un projet où on avait plusieurs appartements, qu'au Canada, cela a été construit, peut-être abandonné, et qu'en France, à Mulhouse, depuis le début de l'année, Mme Leborgne, a posé la première pierre pour ce genre de construction.

Mon groupe, pour une fois très poliment, m'a écoutée, m'a laissé contacter les membres des autres partis pour voir s'ils étaient intéressés à faire cette expérience à Lancy, à propos de ce projet « Intergénération ».

Il est vrai que c'est peut-être un début de rien du tout, il est vrai qu'il faudra faire des études, autant du point de vue architectural, sous quelles conditions on va loger les futurs locataires, etc. La seule chose dont j'aimerais discuter maintenant, c'est déjà du principe politique, si tout le monde est d'accord, au niveau du Conseil municipal et aussi demander au Conseil administratif, si, dans cette formation de coopérative, qui va d'ailleurs très vite, s'il y a une petite place pour ce projet, qui en principe avait été admis par tous les partis. Je souhaiterais que cela se fasse ce soir. Je demande au Conseil municipal, si tout le monde est d'accord, que l'on puisse inclure quelques appartements dans cette coopérative, et j'aimerais savoir de la part du Conseil administratif, si avant de continuer d'aller de l'avant, on peut avoir une assurance que cela sera fait.

C'est clair, que dès que les plans des appartements seront présentés que les appartements seront construits, toute autre modification ultérieure sera impossible.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

M. FOLLMI : Le Conseil administratif prend note de cette proposition. Je pense qu'il est un peu difficile de prendre position ce soir par rapport à cette idée. J'imagine que cela nécessite quand même un certain nombre de réflexions et d'études pour pouvoir confirmer la réalisation ou la possibilité de ce projet. Ce que l'on pourrait éventuellement faire, c'est de transmettre cette proposition aux futurs membres coopérateurs fondateurs de la coopérative, afin qu'ils étudient cela avec les deux professionnels qui ont été nommés à cet effet.

C'est la proposition que je pourrais faire en l'état.

Mme SOLIOZ : J'aimerais juste préciser et soutenir Maribel sur ce sujet-là. Créer une coopérative pour créer une coopérative, ça n'a rien de très « sexy ». L'idée de créer une coopérative, c'était sur la base de ce projet-ci, et ne pas créer une coopérative pour juste créer une coopérative. Le groupe Démocrate-chrétien avait eu l'idée de créer des logements qui pouvaient être à utilisation familiale, pour que les personnes âgées et leurs familles puissent rester ensemble. C'était cela le projet à la base.

Maintenant, si on nous dit que le Conseil administratif va étudier cette proposition, c'est vrai qu'on a de quoi, être un peu étonnés.

Mme BOUNOUS : Il y a une question que j'aimerais quand même poser, que j'ai déjà posée à Maribel. Vous êtes dans une coopérative, vous engagez une certaine somme pour y entrer, les parents rentrent, déposent environ Fr. 40'000.--, Fr. 50'000.--, les grands-parents rentrent et déposent environ Fr. 20'000.--. Les grands-parents décèdent et nous nous retrouvons devant quelle solution ? On a un grand appartement qui est occupé, un petit appartement qui est vide. Ou on adopte des vieux, c'est possible, pourquoi pas, mais ce n'est plus le rapprochement familial, c'est cette chose-là, qui me semble vaseuse. C'est pour cela, que quand je parle d'étude, je crois que c'est de cela dont il faut parler.

M. BAERTSCHI : J'ai été approché par M. Favre entre deux bières la dernière fois au Carrefour, et c'est ainsi que les partis sont amenés à faire des choix, vous voyez le côté très sympathique de la chose. En effet, M. Favre, du parti Démocrate-chrétien, m'a dit : ce serait intéressant de faire des logements pour des familles, des familles qui puissent avoir parents, beaux-parents. Pourquoi pas, il n'y a pas de raison d'être contre. Formellement, rien n'a été fait, il y a des désirs je pense de la part de certaines personnes, auxquels je peux volontiers accéder, mais qui semble-t-il, se confrontent très vite à des problèmes techniques et des problèmes économiques, mais auxquels, je ne peux pas répondre. On m'a demandé d'y aller, je veux bien y aller, si on me dit c'est dans un projet tel et tel, alors je dis non, je ne vais pas dans ce projet-là. Je veux bien y aller mais ce n'est pas du tout à ce propos qu'on nous a demandé d'être. S'il y a une lettre qui arrive officiellement du Conseil administratif, en précisant les modalités, alors d'accord, on peut discuter, mais pour l'instant, c'est vraiment des copains qui parlent, ce n'est que de la cooptation, et rien d'autre.

Mme SOLIOZ : Je remercie M. Baertschi, parce que c'est le seul qui soit clair. Par rapport aux propos de Mme Bounous, je trouve un peu choquant d'avoir un tel discours. Même si on imagine, à l'époque des familles qui étaient ensemble dans une maison, il y avait souvent un appartement pour les parents, l'appartement du dessus pour les familles, et quand les parents décédaient, on trouvait une solution. Je ne vois pas pourquoi maintenant on dit : les parents décèdent, on va en faire quoi de l'appartement ?

Séance ordinaire du 30 mai 2002

J'imagine clairement, et c'est une solution, que les enfants qui arrivent à un certain âge, puissent prendre le studio, et que la situation s'équilibre. Je ne vois pas quel est le problème.

M. ERETZIAN : A aucun moment, je n'ai entendu dire que cette coopérative devrait être en priorité pour des gens de Lancy, peut-être que c'est le cas, mais cela n'a pas été fait.

Quand j'entends ces débats bien compliqués, j'ai eu l'occasion d'aller dans une fondation, il y a simplement des multi-génération, qui mélangent les styles de population dans ces immeubles. Ils ne vont pas chercher midi et quatorze heures, et cela marche superbement bien.

M. FOLLMI : Concernant la priorité aux Lancéens, cela nous paraît évident, en tous les cas, cela avait été clairement indiqué lors de la première séance d'information, et cela sera répété.

M. SPINUCCI : Je ne veux pas du tout intervenir dans le débat, mais Mme Bounous a soulevé un cas, qui de toute façon devra se produire un jour ou l'autre, c'est dans la nature des choses. Mais, il y a une autre hypothèse qu'il faudra prendre en considération, celle du couple qui se sépare. Que devient l'appartement qui est à côté, d'un couple qui n'a strictement rien à voir avec les grands-parents qui sont restés dans le studio adjacent ? C'est une constatation que je fais, donc, c'est une donnée du problème.

**c) Acquisition de la parcelle No 591, feuille 18 de Lancy, de 1421 m2,
sise au 49, route de Chancy, Petit-Lancy –
(Fr. 930'000.-- + frais d'acte)**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet (Clichés) : Le Conseiller administratif délégué nous précise que cette parcelle fait partie du périmètre de Lancy-Square dont certaines appartiennent déjà à la commune.

Les étapes concernant ce secteur sont :

- Cession par la commune des droits à bâtir du bâtiment 7 au promoteur du futur bâtiment 11, afin qu'il puisse réaliser l'immeuble en entier. Cet immeuble est prévu en loyers libres après accord du DAEL et a déjà fait l'objet d'une délibération au conseil municipal
- La parcelle 590 au chemin du Gué a été acquise par la commune et donne des droits à bâtir pour l'immeuble 2 et l'immeuble central
- dans le bâtiment 5, le Conseil administratif a l'intention de démarrer avec une coopérative d'habitation de 34 logements.
- le long de la route du Pont-Butin, immeuble 4, pour la moitié, une étude de faisabilité est en cours pour l'installation d'une caserne pour la sécurité (pompiers, samaritains et sauveteurs), dont le coût serait de l'ordre de Fr. 7,6 millions
- la dernière parcelle, n° 592, au centre est propriété de Mme Favez qui donnerait son accord pour réaliser le bâtiment 11, de façon à pouvoir faire démarrer les deux immeubles du centre en même temps (un privé, l'autre communal)

Séance ordinaire du 30 mai 2002

- La parcelle 591 sise le long de la route de Chancy appartient à deux propriétaires en copropriété : M. Georges Holdener, architecte promoteur et M. Jean-Pierre Magnin, architecte, contre lequel de nombreuses poursuites sont en cours.

L'Office des poursuites intervient actuellement pour réaliser la vente de cette copropriété appartenant pour 50 % à chacun des architectes nommés. La commune à été contactée pour savoir si elle était intéressée par cet achat, sans quoi une vente aux enchères serait organisée. On nous précise que cette parcelle fait partie de la fondation de valorisation de la BCG. La commune ne voulant pas que n'importe quel acquéreur en prenne possession, a commencé à négocier le prix, mais il est imposé par l'Office cantonal du logement, soit Fr. Fr. 930.000.--.

M. Holdener deviendrait locataire de la commune pour un loyer mensuel d'environ Fr. 3'000.--, mais demande que le mandat d'architecte lui soit réservé, car il a déjà déposé une demande d'autorisation de construire pour un immeuble futur. Un commissaire s'inquiète de savoir si cette pratique est légale et il lui est répondu qu'il aurait le droit. Il est expliqué que souvent des architectes vendent des biens clefs en mains de façon à éviter la mise au concours de leur mandat.

La discussion se poursuit en s'interrogeant sur le bien-fondé de lier la vente au mandat d'architecte et M. Föllmi mentionne qu'actuellement une étude de faisabilité est en cours pour l'installation d'un EMS et qu'éventuellement un groupe hôtelier s'intéresserait à cet endroit.

Pour la parcelle n° 589, les propriétaires participeraient à la construction d'un bâtiment, d'où le but d'acquérir la parcelle 591. Selon le plan localisé de quartier, l'immeuble serait de 3 étages sur rez, dont deux pour des activités commerciales. Les commissaires relèvent qu'il serait préférable de prévoir des équipements collectifs, d'utilité publique. Il est encore précisé que cette acquisition pourrait faire l'objet d'un échange de parcelle ou d'une revente, sans spéculation.

La commission vote à l'unanimité cette acquisition.

M. FOLLMI : Je voudrais juste encore préciser, mais je pense que vous l'aurez compris, tout ce qui est en hachuré, donc sur ce périmètre, correspond à la partie foncière qui appartient à la commune, avec ce petit bout ici à gauche. Quant aux bâtiments en jaune, cela correspond au droit à bâtir de la partie foncière, appartenant à la commune.

L'arrêté 10c) est accepté par 31 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

d) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un commissaire demande quel est le nombre de recours annoncés contre le tram au Grand-Lancy et si les propriétaires à exproprier ont tous été contactés.

Il lui est répondu que normalement oui, ce que conteste le commissaire qui affirme qu'aucune information n'a été transmise, d'où un recours général des co-propriétaires de cet immeuble. Ce dernier relate qu'il est très désagréable en tant que Conseiller municipal d'être interpellé à cause d'informations mal fournies où mal comprises.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Ce projet étant fédéral, géré par le canton avec des aménagements communaux fait ressortir de gros problèmes et la Commission de l'aménagement du territoire se réunira le 10 juin prochain de façon retravailler sur ce dossier qui reste un peu flou.

**11. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS –
Séance du 16 mai 2002 –
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE**

a) Situation de la planification scolaire
=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Au vu de l'implantation de nouveaux immeubles qui se construisent sur Lancy, certaines personnes se demandent si les écoles seront adéquates.

Le Conseiller administratif délégué à la commission nous informe qu'il n'y a pas de problème pour les prochaines rentrées.

Les 126 logements aux Marbriers sont prévus depuis de longues dates, et si nécessaire, le projet d'une école sera activé.

Que les pavillons à Cérésole sont maintenus et les 4 nouvelles classes qui se construisent au Petit-Lancy seront de : 2 classes primaires et 2 classes enfantines.

Les prévisions relèvent du SRED, qui s'occupe de plusieurs communes dont Plan-les-Ouates et Onex. La planification doit être actualisée fin juin 2002 et ensuite deux ans plus tard.

M. Côte, ayant collaboré avec le SRED pour les chantiers, nous explique que le SRED se base sur des normes et des statistiques, ses estimations se calculent au flux migrateur, naissances, nouveau bâtiment.

Pour conclure, notre Président rappelle que, de façon générale, la planification des écoles a toujours été gérée de manière satisfaisante.

b) Fête des écoles 2003 et espace de fête à Navazza
=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Selon le comité d'organisation de la fête des écoles, la manifestation pour 2002 part dans de bonnes conditions.

Lors de cette manifestation au parc Marignac, la commune demande à l'Institut International de lui prêter une parcelle voisine, mais un projet d'agrandissement de l'Institut International est prévu sur l'espace. La fête des écoles actuellement, même organisée sur deux jours, ne pourra plus se faire en 2003, sans oublier que le projet d'agrandissement de la piscine empiéterait sur le parc. Raison pour laquelle nous devons prévoir un nouvel emplacement, et on peut imaginer que la fête se passe au parc Navazza.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

En effet, il est prévu d'y installer un emplacement de fête au nord de la zone et la partie sud aux jeux et une zone de détente.

Reste la problématique du parking, mais certains commissaire évoquent d'inciter les gens à se déplacer à pied.

La commission pense qu'il est important de conserver un espace de fête à Lancy et que le parc Navazza s'y prête avantageusement, vu sa centralisation.

Le vote de principe sur le projet d'un espace de fête au parc Navazza est accepté par la commission avec 8 voix en faveur et 1 abstention.

c) Locaux communautaires à Lancy-Sud – Achat d'un pavillon provisoire pour le collectif de Lancy-Sud

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Une lettre étant parvenue à la commission de la part du collectif de Lancy-Sud, avec l'entête du centre Marignac et non signée, suite à l'invitation à notre séance du 14 mars dernier, notre président, surpris par le contenu, a contacté le président du centre Marignac, M. Huguenin, qui n'était pas au courant de cette lettre, en fut étonné à son tour, nous envoie un courrier pour nous rassurer.

En effet, il n'est pas toujours très clair, de comprendre leur demande.

M. Chobaz nous informe qu'une proposition est étudiée concernant des pavillons provisoires, d'une surface de 150 m², ces derniers seraient gratuits, seuls le démontage-transport-montage et l'installation s'élèveraient à environ Fr. 100'000.--, somme qui serait prise dans le budget de fonctionnement. Il pense que ces derniers seraient une solution provisoire de donner une réponse immédiate au collectif de Lancy-Sud.

Quant à l'Oisellerie, ces locaux restent en attente pour le moment.

Un vote de principe est accepté à l'unanimité pour l'acquisition des locaux provisoires pour la somme de Fr. 100.000.--.

Mme SOLIOZ : C'est l'épilogue long, pourtant, il n'était pas compliqué au départ, c'est juste une demande d'une association de locaux à Lancy-Sud.

C'est clair et net que je vais voter pour ce vote de principe puisque cela fait 2 ans qu'on y travaille. Donc, cela fait 2 ans que la Commission sociale travaille ce sujet et ça doit faire bientôt 3 ans que le Conseil administratif avait reçu la demande.

Donc 2 ans pour chercher une solution à une demande pas compliquée. Je voterai donc oui, le parti Démocrate-chrétien aussi, que je remercie d'ailleurs d'avoir suivi, de m'avoir supportée, durant ce dur combat pendant 2 ans. Je le remercie d'avoir suivi les synthèses des romans fleuves de la Commission sociale. Romans-fleuves qu'on a appelés conteneurs pour l'association de Lancy-Sud.

Désolée de m'être énervée, offusquée, offusquée pendant ce Conseil d'ailleurs, en Commission sociale, tout cela pour que le Conseil administratif se bouge un peu. Je

Séance ordinaire du 30 mai 2002

m'étonne quand même que la décision finale se fasse à travers la Commission des écoles, culture et loisirs.

Peut-être a-t-il fallu l'intervention du Conseil d'Etat ? Peut-être a-t-il fallu l'éviction d'une Commission sociale pour que la décision se prenne ? Tout cela pour pouvoir dégoter des pavillons. Mais finalement, la manière importe peu, on est d'accord. Ce n'est pas parce qu'on s'implique pendant 2 ans, qu'on va s'offusquer de la manière. Simplement, il s'agit de respect des personnes qui travaillent sur le sujet, mais je me réjouis, de pouvoir enfin, dire à l'association, après votre vote, bien entendu, que j'espère de tout cœur positif, voilà, nous avons trouvé une solution, il s'agit de pavillons.

M. CHOBAZ : Très très brièvement, pour féliciter Mme Solioz du dur combat qu'elle a mené et se réjouir, avec elle, de l'issue heureuse - en tous les cas je l'espère - du vote que vous allez prendre. Je voulais simplement vous informer que le collectif m'a informé qu'il se réjouissait de cette proposition, qu'évidemment il acceptait et que, par conséquent, il n'attendait que l'issue de votre vote.

A part cela, « dégoter des pavillons », ça peut prendre plus ou moins de temps. Je laisse cela à l'appréciation de chacun.

Vote de principe accepté à l'unanimité.**d) Divers**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Concernant la 1ère étape de l'école du Petit-Lancy, l'Etat participe pour un taux de 29 % et M. Chobaz ajoute que l'Etat a décidé de forfaitiser les classes, ainsi 4 classes de 80 m² coûtent Fr. 1'952'000.--, la subvention de l'Etat se monte donc à Fr. 600'100.-- TTC. Le Conseiller administratif nous fait remarquer que cette subvention pourrait disparaître si le centime additionnel se modifie.

Un rappel de la visite de la ludothèque le 1er juin à 11h30.

Quant au centre Marignac, les comptes 2001 sont parvenus à la commune, et celle-ci répond à la demande d'une subvention de Fr. 10'750.90.

Un commissaire, s'étant rendu à Lausanne, a vu des panneaux Pedibus, il s'agit d'un ramassage scolaire qui se réalise à pied. Une autre commissaire ajoute que ce système est déjà en place sur les communes de Lully et Bernex.

Un groupe de jeunes, entre 15 et 20 ans, ayant interpellé une commissaire, afin de demander un lieu pour jouer au ballon, en évoquant un petit terrain près de la bibliothèque. M. Chobaz suggère que la demande soit faite par écrit.

Séance ordinaire du 30 mai 2002**12. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 7 mai 2002 –
Rapporteur : M. Charles PAGE**

a) Aménagement de la ferme grange Navazza-Oltramare
=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué indique qu'il a été décidé de diviser le parc en 3 zones, qui pourront être aménagées aussi séparément.

Des visites ont eu lieu au Centre de Cartigny. M. Rudaz du Service des travaux indique que ce centre compte des locaux de travail, une cabine de traduction et offre des possibilités de restauration. L'étage permet de loger les participants à des manifestations. Le centre est utilisé pour des mariages, séminaires et conférences cela, avec un maximum de 130 participants. Selon le directeur du Centre, les grandes salles seraient fort demandées. Il faut penser aussi aux handicapés, à la ventilation, à un dépôt pour le mobilier et à une liaison avec le parc.

M. Rudaz rappelle que le premier projet présenté pour la grange du parc Navazza-Oltramare prévoyait une salle de spectacles au premier. Celle-ci est abandonnée au profit de salles de travail, alors que la cuisine serait logée au rez.

L'accès au bâtiment est double sur le rez et une entrée menant à l'étage. Un lift est prévu. La grande salle à l'étage pourrait recevoir 90 personnes assises à des tables et 120 sans tables. Une petite cuisine au 1er permettrait de préparer des lunchs et un dépôt est prévu pour remiser le matériel.

Il serait possible d'utiliser l'ensemble du bâtiment pour une manifestation. Par contre 2 réunions au rez-de-chaussée ne le seraient pas.

Le projet tient compte du besoin de lumière.

La commune s'occuperait de la gestion du lieu, les locataires devraient organiser eux-mêmes les repas en faisant appel par exemple à des traiteurs.

Des parois coulissantes pourraient être installées au premier, toutefois sans isolation phonique, vu la structure de la charpente.

Le garage servira de local technique. Des ouvertures sur les toits poseraient des problèmes en cas de projection et risqueraient de ne pas être agréés par la Commission des monuments et des sites.

Un commissaire suggère de se renseigner sur le besoin réel de telles salles de rencontre. Un commissaire signale qu'il est lui-même demandeur de grandes salles. Il lui est précisé que celle qui est projetée n'est pas si grande.

Une commissaire soulève le problème de l'accès. Des comparaisons sont faites avec l'Orangerie et Marignac. Le Conseiller administratif délégué indique que l'Orangerie sera fermée en été, car il y a des plaintes en raison du bruit provoqué. Marignac pose, de son côté, des problèmes de gestion. A la réponse d'un commissaire, il indique que Navazza pourrait être ouverte en été, car selon lui, il n'y pas d'habitations à proximité.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Un commissaire estime qu'un responsable doit être désigné pour ces locaux, un autre pense à notre déléguée aux affaires économiques.

Le Conseiller administratif précise qu'un mandataire extérieur devra être consulté pour le choix des matériaux.

Un commissaire propose un contact de caractère politique auprès de Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement afin de ne pas se retrouver devant des exigences aussi ridicules que celles faites notamment pour la Maison de l'Horloge et le bâtiment de notre service de sécurité.

Un de ses collègues rappelle que Mme Calmy-Rey s'est proposée pour faciliter la commune dans ses démarches en matière d'autorisation de construire. Le Conseiller administratif délégué doute quant à lui du succès de telles démarches.

Vote : unanimité.

M. SPINUCCI (Clichés) : Je tiens tout d'abord à préciser que le plan qui est affiché ici a été entièrement élaboré par un de nos collaborateurs au Service des travaux et constructions.

Vous avez ici le plan du rez-de-chaussée qui devrait, ainsi que l'a dit le rapporteur, être utilisé uniquement lors de conférences. Comme salle à manger, vous avez effectivement ici, une cuisine, avec un office, et dans la partie supérieure, un bloc sanitaire avec un hall d'accès. Tout ceci peut être complètement isolé, et le reste du bâtiment, l'habitation, de façon à pouvoir utiliser les sanitaires, dans l'hypothèse d'une fête extérieure ou même d'un un centre aéré. Il a été imaginé une ouverture sur le parc, avec une terrasse qui servirait comme un placement de salle à manger.

Ici, vous avez le plan du 1^{er} étage, où se tiendraient éventuellement des conférences, avec un office sur un côté, le bloc sanitaire de l'autre, et également un petit monte-charge ascenseur éventuellement pour les handicapés. Ce plan a été élaboré après avoir eu des contacts avec le Centre de rencontres de Cartigny, pour savoir s'il était opportun d'imaginer une solution de ce genre, par opposition à la première hypothèse, qui avait été d'aménager, à l'étage, une salle de spectacles. Cette hypothèse a été abandonnée, compte tenu d'autres projets qui se réaliseront probablement, je l'espère, à Lancy-Sud.

Vous avez donc ici les coupes, donc tout est parfaitement réalisable, pour l'instant, nous en sommes à une estimation du coût au m³, donc pas vraiment très fiable. Il est absolument nécessaire de poursuivre les études sur la base de ce principe-là, et d'ici, le mois de septembre, nous pensons vous soumettre un crédit d'étude pour élaborer le dossier jusqu'à la mise en soumission et la comparaison des offres.

M. HEIZMANN : J'aimerais intervenir parce qu'il faut aussi savoir faire des compliments. Je voulais justement féliciter le Service technique pour la qualité de ce projet qui est tout à fait remarquable. Une chose que j'aimerais redire, c'est qu'il ne faudrait pas que l'architecte mandaté enlève tout le brillant et le brio de ce projet lors de sa phase de réalisation.

Vote de principe accepté par 30 oui – 1 non.

Séance ordinaire du 30 mai 2002**b) Aménagement du parc Navazza-Oltramare**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Henchoz, architecte-paysagiste, après avoir distribué un dossier, indique qu'il a prévu une augmentation de 7 %, soit Fr. 195'000.-- qui tient compte du découpage du projet sur 4 ans. La plus-value pour la surface de fête est de fr. 286'000.--. Le projet concerne 40'000 m² d'une parcelle de 65'000 m². Le coût par m² se monte ainsi à Fr. 90.--.

Le Conseiller administratif délégué rappelle que l'espace fête au Petit-Lancy ne serait plus utilisable, alors que l'Institut International projette des constructions qui empêcheraient d'étendre notre fête des promotions sur son parc.

Différentes interventions concernent :

- les bornes SIG amovibles qui seront disposées dans l'espace,
- une proposition de consulter d'autres commissions,
- au fait que l'on utilisait 19'000 m² alors que toutes les écoles étaient réunies.

Aujourd'hui on sépare les 2 Lancy, 10'000 m² devraient donc suffire. Il est répondu que le nombre d'élèves augmente constamment.

M. Henchoz relève que l'espace de fête présente une mixité d'utilisation et qu'un jardin à thèmes et de l'ombre a été prévu.

En réponse à une question il est précisé que le diamètre de la forme géométrique choisie est de 205 m.

Il n'y aura pas de canalisations d'eau claire. Seule l'électricité est nécessaire. D'autre part, certains secteurs seront plantés de graminées indigènes. En outre, 850 m³ de terre devront être déplacés.

Après le départ de M. Henchoz la discussion reprend.

Un commissaire fait part de réflexions entendues, selon lesquelles, on se demande si les élèves de plus de 10 ans devraient encore participer aux promotions. Suite à une remarque d'un collègue, il précise que les promotions ont connu d'importants changements au cours de ces dernières années, et qu'il y a lieu de savoir ce qu'elles deviendront.

Un autre commissaire abonde dans ce sens et relève que le problème de la circulation reste problématique.

Alors qu'une commissaire voit un problème dans la répartition de plusieurs places de fête, une autre commissaire s'inquiète de l'impact négatif qu'aura la place de fête sur le parc. Il y a lieu de réfléchir, ce qui n'empêche pas de réaliser des journées scolaires.

Le Conseiller administratif délégué, après avoir évoqué d'éventuelles solutions avec les parkings de Lancy-Centre et du Crédit Suisse, répète que la situation n'est pas pire que celle d'Eugène-Lance, ajoutant par la suite, que le véritable problème réside dans le fainéantisme des gens. Deux commissaires indiquent que de nombreuses personnes se sont rendues à pieds sur les places de fête ces dernières années.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Le Conseiller administratif délégué indique que les Fr. 3'600'000,-- du projet devront être répartis sur 3 à 4 ans.

Après quelques palabres il est décidé de passer à une série de votes:

Report du projet : 3 oui / 5 non / 1 abstention

Délibération par zone : 5 oui / 1 non / 3 abstentions

Vote du secteur A : 4 oui / 2 non / 3 abstentions

Vote du secteur B : 6 oui / 3 abstentions

Vote du secteur C : 8 oui / 1 abstention

Le Conseiller administratif délégué déclare qu'il présentera un crédit d'étude lors de la prochaine séance.

M. SPINUCCI (Clichés): J'aimerais tout d'abord rappeler la situation du parc Navazza, compris entre le chemin de la Colline, le Vieux-chemin-d'Onex, le chemin de Pré-Monnard et la route du Grand-Lancy.

C'est une surface de plus de 6 hectares, plus de 60'000 m², qui a fait l'objet d'une donation à la Ville de Lancy de la part de la famille Navazza-Oltramare.

Il y a différentes conditions qui sont liées à cette donation, vous les connaissez certainement. Ainsi que l'a dit M. Page, le rapporteur, la parcelle total a été divisée en 3 secteurs. Le secteur A qu'on a appelé « emplacement de fête », le secteur B « espace ludique », le secteur C « espace de détente ».

Vous avez ici au centre, la ferme Navazza-Oltramare, ferme ou grange dont on a parlé tout à l'heure. L'attention de la Commission a été portée sur l'urgence de l'aménagement du secteur A. Pourquoi ceci ? On retrouve ici l'image du secteur A, avec les différentes installations, telles qu'on les connaît aujourd'hui. J'aimerais, à titre préliminaire, dire que cette superficie représente une étendue d'environ 12'000 m², en totalité. Pour l'instant, il s'agit d'une donnée provisoire.

Vous avez les emplacements divers, les tentes pour les enfants, les jeux, les blocs sanitaires, les grills, etc. je pense qu'il n'est pas important d'entrer dans le détail ce soir. Ce que nous aimerions vous dire, est-ce qu'il est urgent de réaliser cet aménagement. Actuellement, vous savez, la fête des écoles se passe une fois au Petit-Lancy, une fois au Grand-Lancy, et également la fête du 1^{er} Août. L'emplacement du Petit-Lancy, il y a une grande partie qui tombe, déjà pratiquement inutilisable à cause de la construction de la nouvelle école. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, la fête du 1^{er} Août organisée cette année par l'Association des intérêts du Petit-Lancy ne peut pas avoir lieu au Petit-Lancy, elle aura lieu au parc Marignac.

Concernant le parc Marignac, vous avez ici la limite de propriété entre le parc Marignac, propriété Ville de Lancy, et le parc, propriété de l'Institut international de Lancy. Vous avez en jaune, l'ensemble des constructions projetées par l'Institut, aux dernières nouvelles qui doivent être confirmées, les constructions des pavillons scolaires futurs, celui-ci étant l'immeuble d'habitation qui serait construit en 2^{ème} étape, mais la construction de ces pavillons pourrait intervenir en été 2003. Cela veut dire, j'espère qu'ils retarderont de quelques mois, que l'espace Marignac ne sera plus disponible pour l'été 2003. Nous nous trouverions là dans une situation plutôt embarrassante, puisque l'espace du Petit-Lancy ne sera plus disponible, et l'espace du

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Grand-Lancy risque de ne pas être disponible. Donc, le seul espoir que nous ayons aujourd'hui, c'est que l'Institut retarde la construction de ce bloc. Par contre, ce que nous devons absolument faire, c'est d'accélérer l'aménagement du secteur A, car même, si on commence les travaux au début de l'année prochaine, il ne sera pas disponible pour l'été 2003, puisque les engazonnements, les mouvements de terre demandent quand même à être travaillés. Les gazons ne seront pas prêts, ils auront été semés, mais ils ne pourront pas être encore piétinés, donc il y a une urgence certaine à accélérer la mise en route du chantier du secteur A, dont l'estimation du coût, première approximation, est d'environ Fr. 1,2 million, Fr. 1,3 million.

M. MARCHIANDO : Je voudrais juste m'exprimer au nom du groupe Socialiste. Le groupe donne bien le feu vert à la poursuite de l'étude de l'aménagement du secteur B et C. Par contre, il donne un feu vert, avec un jaune clignotant pour le secteur A. La partie où est donc envisagé l'emplacement de fête, comme les promotions ou celle du 1^{er} Août. Ces fêtes, il faut savoir qu'il y aura plusieurs centaines de personnes qui viendront. Il est essentiel que le problème de l'accès soit résolu une fois, avant que la première activité puisse avoir lieu. La circulation automobile, dans la zone environnante, doit être limitée dans ce cas-là aux résidents. Il faut inciter les gens à venir à pied ou d'utiliser les transports publics, la Commune devrait aussi envisager un transport spécial avec des navettes. Nous proposons aussi de faire, une fois la première fête passée, un bilan de l'étude d'impact. Ne gâchons pas ce magnifique parc en un foutoir en périphérie.

En conclusion, si nous votons oui à la suite de l'étude à l'aménagement des 3 secteurs, nous nous réservons la possibilité de refuser l'aménagement de cette partie du parc, si ces conditions ne sont pas remplies.

Mme MALAGOLI : Le groupe Démocrate-chrétien votera oui au secteur A, on comprend que, malgré quelques problèmes, on ait besoin de cet espace de fête, on comprend qu'on ait envie d'avoir une place qui puisse réunir les deux parties de Lancy, puisqu'on est divisé par des routes. Par contre, on ne comprend pas très bien les secteurs B et C, il n'a pas été bien expliqué en quoi consiste chaque secteur, avec une étude financière de chaque secteur, combien cela coûtera. Comme M. Marchiando vient de le signaler, un magnifique parc, je suis tout à fait d'accord avec vous, Fr. 2 millions qu'on va convertir en magnifique parc, nous ne voyons pas tellement l'utilité, si l'argent saute un jour par les fenêtres, on pourrait le ramasser pour construire ce magnifique parc deux fois, mais en attendant, faisons une esplanade de fête, et attendons pour la suite.

M. PAGE : Je voulais remarquer, qu'à la Commission de l'environnement, l'avant-dernière commission qui s'est occupée de ce sujet, nous avons demandé de pouvoir poursuivre la discussion qu'on nous présente un rapport, je dirai raisonnable sur le problème de la circulation et du problème du parking.

Or, il faut bien dire, qu'à la dernière séance, nous n'avons pas reçu ce rapport, et finalement, la seule réponse qu'on a eue, c'est que ce n'était pas pire qu'à Marignac. J'estime que si on fait quelque chose de nouveau, où on engage près de Fr. 3 millions, il faudrait que ce soit quand même mieux qu'à Marignac, et pas pire.

C'est clair que nous ne pourrions pas accepter ce principe tant que ce problème n'est pas résolu.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

M. BAERTSCHI : J'invite Mme Malagoli à consulter le rapport. Notre Conseil va ce soir prendre des options sur le parc Navazza, options qui en partie détermineront l'avenir des manifestations lancéennes. Car qui dit aménagement du parc dit aussi sa destination : et voilà que récemment les événements semblent s'accélérer.

On a appris récemment que l'Institut international de Lancy veut construire sur sa parcelle, ce qui aurait comme conséquence de diminuer, voire de supprimer les 5'100 m² mis à la disposition de la fête des écoles. Il resterait alors 6'900 m². Alors se pose la question : pourra-t-on toujours organiser cette fête à Marignac ? Je rappellerai une chose : nous avons, pendant plusieurs années, organisé la fête de toutes les écoles sur 12'000 m² et, maintenant que nous avons séparé les promotions, nous ne pourrions plus la fêter ? Ce simple calcul montre que la place existe encore.

M. Spinucci a fait remarquer que le nombre des écoliers augmente. En effet, l'étude du SRED montre qu'une augmentation légère va se produire de 400 élèves jusqu'en 2010, soit en moyenne 50 élèves par année pour la commune de Lancy ou 25 par Petit et Grand-Lancy. Ce ne sera pas l'invasion, et ça nous laisse du temps pour réfléchir.

Aménager le parc Navazza afin d'en faire une place des fêtes n'est donc objectivement pas une nécessité. N'oublions pas que ce parc, en zone périurbaine, est un domaine qui ne demande qu'à être mis à disposition des Lancéens et autres habitants, et ce dans l'esprit de parc de verdure qu'il a d'ailleurs actuellement.

Installer une place des fêtes signifie bien sûr faire un terrassement de plus de 800 m³, de niveler le terrain, de prévoir des bornes électriques, arrivées d'eau et sorties d'eaux usées supplémentaires; mais c'est aussi et surtout donner une affectation qui porte en son sein les germes de la démesure. « Ce ne sera que pour la fête des écoles et le 1^{er} Août » a-t-on entendu. Et voilà, qu'à la dernière Commission de l'environnement, un commissaire a émis l'idée d'une fête pour le collège de Saussure. Benoîtement je pose maintenant la question : et Lancy en Fête ? Je tiens tout de suite à clouer le bec de ceux qui diraient « on s'engage à ne rien faire de plus » par l'exemple du stade de la Praille.

Souvenez-vous ! Ici, dans cette salle, les promoteurs du stade nous juraient qu'il y aurait au maximum 1 ou 2 manifestations extra-sportives par année dans le stade. Et voilà qu'il y a deux ou trois mois, les journaux rapportaient le nombre de 4 ou 5. Encore un effort !

Comme le site autour de l'école du Petit-Lancy sera de 12'500 m² après la construction actuelle, la question de la fête des écoles ne se pose pas au Petit-Lancy. C'est le Grand-Lancy qui va - à terme, surtout si nous acceptons la requalification de la piscine - souffrir d'un manque de place pour accueillir la fête des écoles. Et on n' imagine pas localiser définitivement au Petit-lancy cette fête-là. Il faut donc réfléchir à cette question: M. Lance parlait de Lancy-Sud. On peut imaginer l'espace autour de l'école des Palettes : il faudra tranquillement songer à cette question.

Il s'agit ce soir de donner des orientations sur trois secteurs du parc, qui correspondent grosso modo aux lignes budgétaires prévues. Les Verts approuveront les secteurs B et C, ils réserveront leur vote sur le secteur A à la condition que l'aménagement pour une place de fêtes soit supprimé, ce qui au demeurant fera une économie de près de Fr. 300'000.--.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

En conclusion, nous soumettrons à ce Conseil le vote du point A à la réserve susdite.

M. ERETZIAN : Alors, si j'ai bien compris M. Baertschi, il nous dit que malgré que l'Institut construise, on aura toujours assez de places au Grand-Lancy. Je pense que vous n'êtes pas souvent allé à la fête des écoles, parce que c'est déjà très serré.

Cet emplacement du parc Navazza, ne l'oublions pas, M. Baertschi, qu'il est à la frontière des deux communes et qu'il a l'avantage de nous réunir, les habitants du Grand et du Petit-Lancy, et inversement. Faire une place de fête dans un parc magnifique, aménagée avec beaucoup d'égards est merveilleux pour nos habitants.

Mme MALAGOLI : Je m'excuse M. Baertschi, mais on ne doit pas avoir le même rapport. Dans mon rapport, j'ai tout un récapitulatif pour les travaux d'aménagement extérieurs, j'ai deux pages sur l'estimation de l'aménagement du parc, estimation à + ou - 10 %. Sur cette étude financière, j'ai les travaux préparatoires, les travaux de revêtement, mais en aucun cas, je n'ai pas chaque secteur séparément, avec le prix, on ne doit pas avoir les mêmes rapports.

M. LORENZINI : Il y a un point qui me gêne un peu, c'est que l'étude de paysagiste qui a été demandée au Bureau Henchoz, en fait c'est une étude globale du parc, qui semble d'ailleurs tout à fait logique puisque les instructions qui lui ont été données allaient dans ce sens, puis cela a été sectorisé, et maintenant, on arrive à dire, il faut construire le secteur A pour une place des fêtes.

Je fais partie des gens, je pense que je ne suis pas le seul dans cette salle, qui pense que le parc a de réelles qualités aujourd'hui, et comme on l'avait proposé en son temps, à Bernasconi, en faisant un grand projet, puis on a décidé de ne rien faire, qu'on voit la qualité du lieu actuel, peut-être à l'exception de la serre certes, mais pour le reste, c'est très bien comme cela. Je pense que le même raisonnement peut tout à fait être tenu à Navazza, et c'est pourquoi mon groupe, on l'a dit tout à l'heure, soutiendra l'espace de fête, mais pas les deux autres.

Ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes c'est que cette étude de paysagisme est globale, elle propose un grand cercle réunificateur des 3 secteurs. Il y a un risque c'est que ce soit qu'un seul secteur qui se fasse, là c'est quelque chose qui est problématique. Si on prend que le secteur A, et qu'on regarde en soi, cette espèce d'alignement d'arbres légèrement courbe là au milieu, il n'a pas grand chose à dire.

Je serais assez d'avis que, très rapidement, on se positionne sur oui ou non, on fait les autres secteurs, et si c'est non, je propose que, aussi rapidement, on modifie légèrement l'aménagement du secteur A, qui, s'il était seul à se faire n'aurait pas beaucoup de sens.

Mme DANCET : Je vous propose le vote suivant :
Secteur A – Espace fête : 19 oui – 8 non – 3 abstentions
Secteur B – Espace ludique : 13 oui – 11 non – 5 abstentions
Secteur C – Espace détente : 13 oui – 11 non – 5 abstentions
Priorité Secteur A : 17 oui – 5 non – 6 abstentions

Séance ordinaire du 30 mai 2002**c) Divers**

=====

M. PAGE présente le sujet : Un commissaire signale que des plaques de sécurité du préau de l'école de Tivoli ont été abîmées et sont devenues dangereuses. Le nécessaire a été fait, lui est-il répondu.

Un autre commissaire évoque une exposition sur le compost organisée au Jardin Botanique. Cette exposition étant itinérante, on pourrait l'accueillir à Lancy.

A sa question il est répondu à un commissaire que la question des tarifs des SIG fera l'objet d'une motion.

**13. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 21 mai 2002 –
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI****a) Examen et approbation des comptes 2001 de la Fondation communale
pour le logement de personnes âgées de la Vendée**

=====

Mme MALAGOLI présente le sujet : Lors de la séance de la Commission des finances du 21 mai, tous les commissaires avaient reçu le rapport de l'exercice 2001, examiné et approuvé par le Conseil de Fondation.

Mme Kristine Wolf, directrice de la Vendée, a présenté les comptes et répondu, d'une manière claire, à toutes les questions qui lui ont été posées.

Sur le plan financier, l'exercice se termine par un excédent de Fr. 60'581,51, alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 41'525.--. Ce bénéfice est plus faible que celui de l'année 2000 qui atteignait Fr. 436'949.28.

Cette différence s'explique, d'une part, par le fait que le prix de pension à la charge des résidants a baissé de Fr. 191.-- à Fr. 185.--, et d'autre part, par des travaux qui sont actuellement en cours, à savoir :

- réfection de la verrière où le plexiglas va être remplacé par du verre isolant et plus étanche
- changement et adaptation du standard téléphonique.

En plus, l'effectif du personnel a été augmenté, ainsi que la masse salariale dus au changement de classe des infirmières.

Il est important de préciser qu'une étude approfondie sur les économies potentielles d'énergie a été entreprise et qu'il est envisagé d'installer des panneaux solaires sur le toit.

Lors de la discussion, et en relation aux deux EMS qui devraient être établis à Lancy, il a été de l'avis général que le Conseil de Fondation de la Vendée devrait pouvoir intervenir pour la mise en route de ces structures.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Les comptes soumis au vote ont été approuvés à l'unanimité.

Le vote est accepté à l'unanimité.

Mme DANCET : Je renvoie les points 14), 15) et 16). Nous passons donc au point 17).

17. ELECTION DU BUREAU

M. GUILLERMIN : Pour la Présidence, je propose M. François Lance comme Président.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste présente Mme Annick Bounous à la Vice-présidence.

M. DUBATH : Le groupe des Verts propose de M. François Baertschi au poste de Secrétaire.

M. HEIZMANN : Le groupe Radical propose M. Gilles Augsburg, membre du Bureau.

M. TODESCHI : Le groupe de l'Alliance de Gauche propose Mme Andrée Jelk-Peila membre du Bureau.

Mme SCHENKER : Le groupe Libéral propose M. Charles Page, membre du Bureau.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. RENEVEY : J'adresse une supplique aux membres du futur Bureau pour essayer d'éviter, à l'avenir, on n'arrive pas au bout ce soir d'autant plus qu'il y a les questions du public, des ordres du jour aussi importants.

Mme DILONARDO : J'ai une proposition et une information. Les Conseillers administratifs et tous les Conseillers municipaux ont reçu, il y a 2 semaines, une lettre émanant d'un groupe œcuménique du Petit-Lancy.

Pour rappel : dans le prolongement de la consultation œcuménique en Suisse, et suite au message des Eglises remis aux autorités fédérales en septembre 2001, ce groupe poursuit la réflexion et s'engage dans des actions concrètes.

Cette lettre est un constat :

- de l'évolution négative de notre société individualiste
- de la négation de la personne
- de la perte du sens du bien commun et des valeurs familiales

Toutes ces réflexions reflètent bien et résument les préoccupations de beaucoup de citoyens, parents et éducateurs.

Le groupe Démocrate-chrétien propose de remettre cette lettre au groupe Agenda 21 afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes énoncés.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

J'ai une information qui émane de la Villa Tacchini, vous êtes tous cordialement invités pour une journée, le samedi 1^{er} juin, par les ados, qui ont organisé, avec les animateurs un spectacle démonstration hip-hop de 14.00 à 20 h., et de 20.00 à 24.00 h. pour une disco tropicale. Les ados se sont beaucoup investis, et ce serait très sympa qu'un public nombreux et diversifié puisse s'y rendre.

Mme JELK-PEILA : J'ai une demande adressée au Conseil administratif. Comme vous avez pu le constater, le groupe de l'Alliance de Gauche s'est beaucoup abstenu ce soir, et je souhaiterais que les groupes, qui compte tenu de leurs peu d'élus dans ce Conseil, ne disposent que d'un membre par Commission, puissent recevoir au moins en deux exemplaires les rapports importants, pour que la discussion soit possible, au sein des groupes. Il suffit que la personne qui était dans la Commission ne soit pas présente à nos caucus pour que nous discutons sur le rapport uniquement, et pas sur le dossier.

M. AUGSBURGER : Malgré l'intervention de M. Chobaz en début de séance, je dirai deux mots sur cette exposition.

L'an passé, à la Villa Bernasconi, on nous présentait le vide absolu ! Cette année, le virtuel et l'illusion. Dans le Larousse, la définition physique d'une particule virtuelle est : « particule élémentaire de durée de vie trop courte pour être détectable », et pour l'illusion : « erreur de l'esprit, croyance fautive, erronée ».

Ces deux définitions résument le dénuement de cette exposition et le gaspillage des deniers publics au nom de la culture. Je prie instamment les responsables de telles divagations de se remettre au travail, et de proposer aux Lancéens des sujets palpables et concrets, sans se cacher derrière une culture élitiste qui ne met en aucun cas en valeur le cadre de la villa Bernasconi. Je serais curieux de connaître le bilan culturel d'une si triste exposition !

Au sujet des panneaux annonçant les zones 30 km/h., j'ai eu la désagréable surprise de voir qu'une fois de plus, les armoiries de notre Ville avaient été mises à l'écart au profit du nouveau logo, en couleurs côté entrée, et en noir et blanc côté sortie des zones. L'effet est des plus surprenant et désolant.

J'invite nos autorités à se déplacer dans le bourg de St-Prex où les panneaux sont identiques, mais avec les armoiries de leur commune. Je pense, qu'après la fusion du 2 juin, nos panneaux reprendront leurs armoiries auxquelles nous sommes attachés.

Je dois rajouter que ce logo, placé sur le camion poubelle à l'entrée de la Mairie, est tout à fait à sa place, comme nous avons pu l'admirer ce soir.

M. DUBATH : Je tenais à féliciter les personnes qui sont responsables de l'organisation des concerts qui ont eu lieu sous le chapiteau lors de la fête Mai au Parc. C'était magnifique, il y avait des artistes très intéressants.

M. LANCE : J'aimerais tout d'abord remercier ce Conseil municipal pour la confiance témoignée en me permettant d'accepter la Présidence de ce Conseil. J'assumerai cette charge au plus près de ma conscience.

J'aimerais surtout remercier notre Présidente actuelle pour son année de présidence, charge qu'elle a assumée parfaitement avec charme et sensibilité.

Séance ordinaire du 30 mai 2002

J'aimerais confirmer aux membres de la Commission des écoles, culture et loisirs, pour la séance du 6 juin, qui aura pour objet le choix du bâtiment pour abriter les activités que nous avons définies lors de la séance du Conseil municipal du 25 avril, et sur proposition d'un commissaire, j'aimerais inviter la Commission sociale à se joindre à nos travaux.

Juste un dernier divers. Lorsqu'on nous avait présenté le nouveau logo de la Ville de Lancy, au mois de décembre, j'avais posé la question à la Commission des finances en demandant ce que nous allions faire du papier à entête qui était en stock. On m'avait répondu que de toute façon ce papier à entête était épuisé. Comment se fait-il que nous recevons de temps en temps des convocations avec papier à entête aux armoiries de Lancy, et de temps en temps, avec les carrés, chers à M. Gilles Augsburger.

M. SPINUCCI : Ce n'est pas une réponse, mais décidément, il est très difficile de donner satisfaction à M. Gilles Augsburger. Je vous rappelle que la nouvelle identité visuelle de la Ville a été admise, et je crois qu'elle est rentrée dans les mœurs, donc je ne pense pas que vous verrez, de si tôt, changer les différents totems qui signalent les zones 30 km/h., avec un retour en arrière. Je crois, M. Augsburger, qu'il faut vous habituer à cette nouvelle vision.

M. FOLLMI : Pour compléter l'interrogation de M. Lance par rapport au papier à lettre il y a encore quelques fonds de tiroirs, avec de l'ancien papier, ce qui fait que nous économisons jusqu'au bout, et que nous ne gaspillons pas notre papeterie.

M. CHOBASZ : Je remercie M. Dubath pour ses félicitations que je transmettrai à qui de droit, donc aux responsables de la culture.

Quant à M. Augsburger et son appréciation sur l'art contemporain, que je respecte au demeurant, on ne peut que vraiment essayer de l'inviter à participer à une des visites commentées pour, qu'au moins, il fasse l'essai. S'il est toujours hermétique, il le sera cette fois en pleine connaissance de cause.

Je voudrais encore vous signaler que le collectif des Palettes, le samedi 8 juin, construit son forum, met sur pieds les Palettes aux Palettes à partir de 9 heures le matin. Vous êtes cordialement invités, si vous êtes dans le coin, à passer et à vous arrêter.

19. QUESTIONS DU PUBLIC

M. Jacques LANCE : C'est pour vous remercier, Mme la Présidente, d'avoir maintenu ce point 19) à l'ordre du jour, malgré le temps et la fatigue. J'ai quand même une question à poser.

Je suis impressionné par les informations que nous donne la grande presse, à l'heure actuelle, sur les actions que mènent la Confédération et le Canton pour participer à l'intégration des étrangers. On voit pratiquement tous les jours, dans la presse, quelque chose qui se passe à ces niveaux-là, et j'aimerais savoir, du côté de la

Séance ordinaire du 30 mai 2002

Commune, ce qui se fait ou ce qui s'envisage pour participer à ces actions d'intégration des étrangers dans notre culture et dans notre environnement. Merci.

M. SPINUCCI : J'aimerais, comme étranger intégré, enfin je l'espère, donner une première réponse à M. Jacques Lance, que je remercie pour son intervention, je crois qu'elle me touche personnellement. Je le remercie aussi de m'avoir fait savoir qu'il allait poser cette question.

J'aimerais vous dire, c'est de bonne guerre, si vous voulez que la population profite de la réponse, je crois que c'est bon de faire savoir auparavant, quelles sont les questions qui vont être posées.

Le 15 septembre 2001, il est entré en vigueur une nouvelle loi, et à la même date, le règlement d'application. C'est la loi A2.55 et le règlement A2.55.01, qui s'intitule loi sur l'intégration des étrangers. Je n'aimerais pas vous ennuyer avec la lecture de cette loi, mais je retiendrai, pour l'instant, uniquement les missions que cette loi confie au bureau d'intégration des étrangers, et d'ailleurs, il y a déjà une déléguée qui a été désignée, il s'agit de Mme Heidi Huber.

Parmi les différentes missions, j'ai effectivement constaté qu'il y a en tout cas 3 axes qui pourraient être exploités ou mis en route, en examen, par notre Commune, il s'agira de déterminer les conditions de cette mise en route. Je les cite, ce ne sont pas les seules, mais je pense que c'est dans ces 3 domaines que nous pourrions intervenir. Le premier consiste à transmettre la connaissance et l'accès au tissu social genevois, notamment par l'apprentissage de la langue, la participation aux manifestations culturelle, sportive et de loisirs. Il y a donc là une action très profonde à exercer dans ce domaine-là pour intéresser les étrangers.

Le deuxième axe est l'accès aux associations et institutions compétentes en matière d'assurance, d'aide sociale, de garde d'enfants, de soins d'emplois et de logements, donc également, compte tenu de la structure de notre administration, je pense en particulier au Service social, il est tout à fait possible d'agir dans cette direction.

Je terminerai en citant un troisième axe, l'accès aux associations d'étrangers et à celles qui ont pour but l'accueil et l'intégration des étrangers. C'est une première réponse que je souhaitais donner à M. Lance, et je pense que nous allons, dans le cadre du Conseil administratif, voir à quelle commission, pourraient être confiées ces tâches ou examiner l'éventualité de la création d'un groupe extra-parlementaire pour l'examiner de plus près.

Mme DANCET : Avant de lever cette séance, j'aimerais vous dire un petit mot.

Messieurs les conseillers, administratifs,
Mesdames, Messieurs les membres de l'administration,
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Mesdames, Messieurs cher public,

Au terme de mon mandat de présidente, je m'interroge sur le bilan de mon activité en tant que telle.

Aujourd'hui, en relisant mes propos tenus lors de la séance du 21 juin 2001 en particulier lorsque je disais :

Séance ordinaire du 30 mai 2002

« Mettons le plus efficacement possible notre force au service de nos rêves et non pas nos rêves au service de notre force ! »

Ce que je peux dire, c'est que je me suis appliquée avec toute ma force, ce qui n'a pas toujours suffi, à concrétiser mes rêves...!

Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il me faudrait une 2ème année de présidence pour y arriver, soyez rassurés ! Mais je vous invite néanmoins à assurer mon successeur de votre appui, même si parfois ses rêves nous paraîtront utopiques...

J'en conclus en lui adressant mes meilleurs vœux de réussite, tout en lui recommandant de ne pas oublier, lors de son action présidentielle, de faire lire les arrêtés, de donner la parole aux Conseillers administratifs bref.. ! de se prévaloir de mes imperfections relevées lors de mon mandat pour mieux réussir le sien.

Bon vent François !

J'aimerais encore remercier l'ensemble du Bureau pour sa collaboration, notamment Annick et Marcus.

Je lève cette séance en vous remerciant de votre attention et vous convie toutes et tous à participer à une petite agape libanaise que je vous offre de bon cœur !

La séance est levée à 23 heures 25.

La Secrétaire :

Annick BOUNOUS

La Présidente :

Mariefrance DANCET